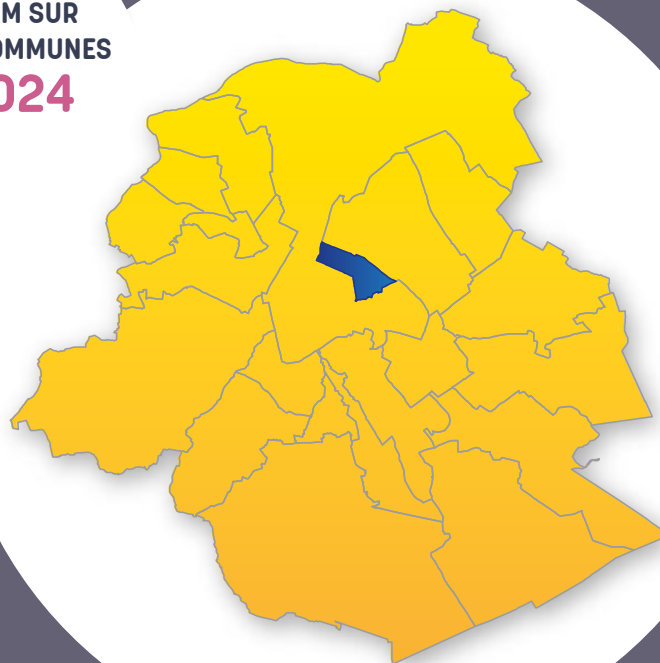


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Saint-Josse-ten-Noode, Région de
Bruxelles-Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)



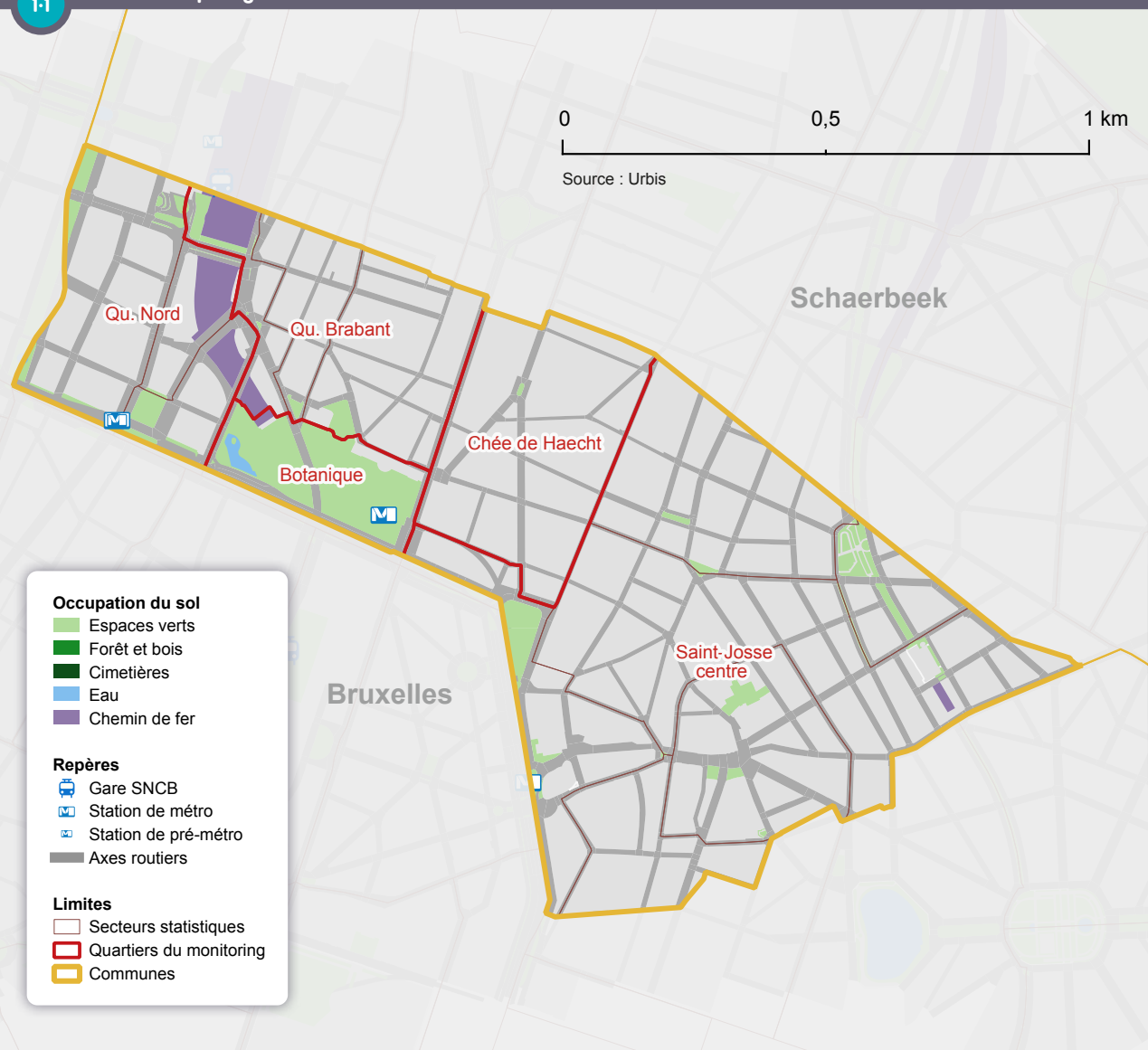
1. SAINT-JOSSE-TEN-NOODE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5
1.3. Enjeux	7
2. POPULATION	9
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	9
2.2. Évolution et mouvement de la population	10
2.3. Structure par âge et sexe	12
2.4. Nationalités	13
2.5. Ménages	15
3. PETITE ENFANCE	16
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18
4. ENSEIGNEMENT	19
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20
4.3. Retard scolaire	21
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22
5.1. Position socio-économique de la population	22
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25
5.4. Caractéristiques des salariés tennodois	26
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	27
6.1. Situation générale	27
6.2. Les spécificités économiques de Saint-Josse-ten-Noode	27
6.3. Migrations d'entreprises	29

7. REVENUS	30
7.1. Revenus fiscaux	30
7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
8. FINANCES COMMUNALES	36
8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
8.3. Investissements	37
9. LOGEMENT	38
9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
9.3. Prix de ventes immobilières	41
10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	42
10.1. Mobilité	42
10.2. Environnement	44
11. SANTÉ	48
11.1. Espérance de vie et mortalité	48
11.2. État de santé général	50
11.3. Prévention	53
11.4. Focus sur les personnes âgées	54
GLOSSAIRE	55
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
BIBLIOGRAPHIE	60

1. SAINT-JOSSE-TEN-NOODE ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Saint-Josse-ten-Noode



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Saint-Josse-ten-Noode (1,2 km², 0,7 % du territoire régional) est la commune la plus petite en superficie de la Région bruxelloise, mais elle est très densément peuplée et abrite 2,2 % de la population régionale. Elle est bordée par la ville de Bruxelles au sud et à l'ouest (le pentagone et le quartier européen avec la rue de la Loi) et par Schaerbeek au nord.

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Saint-Josse-ten-Noode compte cinq quartiers (dont Botanique). Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas des quartiers Chaussée de Haecht et Brabant (Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek) et du Quartier Nord (Saint-Josse-ten-Noode, ville de Bruxelles et Schaerbeek). Saint-Josse-ten-Noode est largement constitué d'un très ancien faubourg compris entre la gare de Bruxelles-Nord et la chaussée de Louvain. L'extrémité ouest de la commune, au-delà de la gare, autrefois un quartier populaire extrêmement dense, est aujourd'hui un quartier mixte, à dominance de bureaux. À l'exception notable du parc Jardin botanique³, les

¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

³ Le parc doit son nom au fait qu'il se trouve sur l'emplacement de l'ancien Jardin Botanique national (actuellement implanté à Meise en Région flamande).

grands espaces verts sont quasi inexistants sur le territoire communal, tout comme les jardins privatifs.

La densité de population à Saint-Josse-ten-Noode est la plus élevée des communes du pays, avec plus de 23 000 habitants au km² en 2022. L'ensemble de la commune présente une densité de population très élevée, à l'exception des zones de bureaux et celle abritant le parc Jardin Botanique.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune faisant partie de la **première couronne**, Saint-Josse-ten-Noode fut l'une des premières à s'urbaniser. L'essentiel de l'urbanisation eu lieu au 19^e siècle, sous la forme d'immeubles de rapport, de maisons bourgeoises, pour une population aisée en quête d'espace à proximité de Bruxelles, et d'impasses ouvrières. Saint-Josse-ten-Noode possède un bâti assez homogène en termes d'âge de construction, parmi les plus anciens de la Région puisque deux tiers des logements datent d'avant 1919.

Le nombre de logements sociaux rapporté au nombre de ménages à Saint-Josse-ten-Noode est proche de celui de la Région.

Le faubourg historique : Saint-Josse-ten-Noode Centre et les abords du Botanique

L'essentiel de la partie orientale de la commune est assez homogène et se compose de petites rues étroites bordées majoritairement de maisons mitoyennes et d'immeubles de rapport anciens, le tout densément peuplé. Seuls la rue Royale, le parc du Botanique et la chaussée de Louvain créent des ruptures dans ce tissu urbain très dense. La densité du bâti est accentuée par la présence de nombreux ateliers en intérieur d'îlots, qui caractérisaient l'activité productive de la commune au 19^e siècle, réduisant fortement le nombre et la taille des jardins dans la commune.

En outre, quelques immeubles de bureau situés en bordure de la petite ceinture au sud-ouest de la commune se détachent clairement du reste du bâti. C'est notamment le cas de la tour Madou.

Le Quartier Nord

Ancien quartier populaire densément peuplé, le Quartier Nord a vu sa trajectoire prendre un tournant radical dans le courant des années 1960. Déjà scindé en deux par la jonction Nord-Midi (1952), le projet «Manhattan» entraîna la destruction complète du quartier pour faire place à un centre d'affaires basé sur les principes de l'architecture moderniste. Le projet ne sera cependant pas achevé immédiatement, notamment à cause de la crise économique

des années 1970, et il faudra attendre encore les années 1990 et 2000 pour voir émerger et se remplir (notamment par des administrations publiques) les derniers immeubles de bureaux.

Le Quartier Nord est donc aujourd'hui peu peuplé. Toutefois, quelques constructions plus récentes (depuis la fin des années 1990) de logements rue du Marché semblent indiquer une volonté de réintroduire une certaine mixité des fonctions dans la zone.

Ce quartier illustre le poids des fonctions métropolitaines hébergées par cette petite commune, sur le plan administratif et économique (activités financières et d'assurance) surtout, mais aussi, entre autres, sur le plan culturel (Botanique) ou touristique (pôles hôteliers).

Les grands axes et la mobilité

Outre la gare de Bruxelles-Nord⁴ qui constitue un nœud ferroviaire majeur à l'échelle nationale, la commune de Saint-Josse-ten-Noode, bien que peu étendue, accueille sur son flanc sud-ouest (petite ceinture) quelques stations de métro. Traversée en outre par diverses lignes de trams et bus importantes, la commune est relativement bien desservie par les transports en commun.

Bien que n'abritant qu'un axe de transit important, la chaussée de Louvain, le territoire communal est tout de même exposé à un important trafic automobile de passage entre le centre et l'est de l'agglomération bruxelloise (Schaerbeek, Evere, accès autoroutier de l'E40). Ce trafic a tendance à percoler vers des artères moins importantes telles que la chaussée de Haecht notamment.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

En lien avec son processus d'urbanisation précoce, la **population** de Saint-Josse-ten-Noode a augmenté de façon significative après 1831 et la courbe atteint son maximum (32 140 habitants) en 1900. À partir des années 1930, le nombre d'habitants baisse de manière significative, et ce jusqu'au début des années 1980. La population ré-augmente ensuite jusqu'en 2011. Sur l'ensemble de la période 2012-2022, la population de Saint-Josse-ten-Noode a même légèrement diminué (de 1 %), alors qu'elle a augmenté à l'échelle régionale (+7 %). Au 1^{er} janvier 2022, la commune compte 26 965 habitants, ce qui représente 2 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 23 234 habitants au km², ce qui en fait la commune la plus densément peuplée de la Région.

4 Située sur le territoire de la commune voisine de Schaerbeek, mais tout proche de Saint-Josse-ten-Noode.

De manière générale, les **mouvements migratoires** (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale. Tant l'ampleur du solde des migrations internationales (positif) que celle du solde des migrations internes (négatif) sont plus grandes. L'**âge moyen** y est de 36 ans et a augmenté en 10 ans. Les adultes d'âge actif, en particulier les hommes, sont surreprésentés dans la commune, à l'inverse des personnes âgées.

Au niveau des **nationalités**, 44 % de la population tennoodoise est de nationalité étrangère, soit une proportion bien supérieure à celle de la Région. Les Roumains et les Bulgares représentent les deux premières nationalités étrangères dans la commune ; ils ont augmenté au cours des dix dernières années. Les personnes de nationalité et d'origine turques sont aussi surreprésentées dans la commune (mais leur nombre diminue sur base de la nationalité, tout comme les Marocains). Le nombre de Syriens a augmenté de façon importante entre 2015 et 2019, de même que le nombre d'Indiens (dans une moindre mesure). La population **sans-papiers**, est, au vu des indications disponibles, relativement plus présente à Saint-Josse-ten-Noode qu'en moyenne régionale.

Les **personnes isolées** sont un peu plus présentes à Saint-Josse-ten-Noode que dans la Région : elles constituent 49 % des ménages (contre 47 % à l'échelle régionale), à l'inverse des couples sans enfants (11 % contre 14 %). La proportion de ménages dans la catégorie «autres» (qui comprend entre autres les colocations) est plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode que dans la Région (6 % contre 4 %).

Profil socioéconomique

La commune de Saint-Josse-ten-Noode est caractérisée par une population souvent défavorisée sur le plan socioéconomique. Sur base des **statistiques fiscales**, c'est la commune où le **revenu médian** de la population est le plus bas. Saint-Josse-ten-Noode fait partie du **croissant pauvre** de la Région bruxelloise. L'ensemble du territoire est caractérisé par des revenus bas, à l'exception du secteur Manhattan. Le revenu médian a néanmoins augmenté entre 2009 et 2019 à Saint-Josse, comme dans la plupart des quartiers du croissant pauvre.

Les déclarations fiscales de très bas revenus sont surreprésentées dans la commune, de même que les personnes qui vivent avec un **revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale**. En effet, 9 % de la population de 18-64 ans vit avec un **revenu d'intégration sociale** ou **équivalent** (un pourcentage qui est resté stable depuis 2005), et ce pourcentage atteint 18,5 % parmi les jeunes de 18-24 ans. En outre, 38 % de la population à Saint-Josse-ten-Noode est **bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)** pour les soins de santé. La part de BIM est nettement supérieure à celle de la Région pour chacune des catégories d'âge. Parmi les moins de 18 ans de Saint-Josse, 46 % ont ce statut.

La part des **personnes de 65 ans et plus** vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à Saint-Josse-ten-Noode (26 %) est la plus élevée de la Région. En outre, 59 % des personnes âgées sont bénéficiaires de l'intervention majorée pour les soins de santé dans la commune. La part des personnes âgées vivant dans des conditions financières difficiles apparaît donc particulièrement importante à Saint-Josse.

La situation des Tennoodois(es), en particulier des femmes, sur le **marché du travail** apparaît particulièrement défavorable. Le **taux d'activité** y est inférieur à celui de la Région, pour les deux sexes mais de façon plus marquée pour les femmes. Le **taux de chômage** communal est supérieur à celui de la Région et concerne 23 % des actifs tennoodois. Le **taux d'emploi** est en général très bas dans la commune, en particulier celui des femmes : 40 % des femmes (15-64 ans) de Saint-Josse-ten-Noode ont un emploi et parmi ces dernières, près de la moitié sont à temps partiel.

Concernant les **personnes qui travaillent sur le territoire de Saint-Josse**, les postes d'employés et les postes dans les institutions internationales sont nombreux dans la commune au regard de sa superficie. Ce, bien qu'en proportion du nombre d'habitants, la commune accueille moins d'entreprises (en particulier de sièges sociaux) en comparaison avec la situation régionale. Au niveau des spécialisations sectorielles, en termes de nombre de postes, la commune se caractérise par une présence très importante du secteur des activités financières, d'assurances et immobilières (41 % des postes). En lien avec le quartier Nord et aux immeubles de bureaux au niveau de la place Madou, la part des unités locales d'établissements de plus de 200 travailleurs à Saint-Josse-ten-Noode est plus de deux fois plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Une **naissance** sur quatre survient dans un ménage composé d'une femme seule, et une sur trois a lieu dans un ménage sans revenu du travail. Ces proportions élevées sont supérieures à celles de la Région. Le **taux de couverture** en **milieux d'accueil de la petite enfance** est de 49 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une place pour deux enfants de cet âge. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est de 39 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le taux de couverture s'est considérablement amélioré au cours des dix dernières années dans la commune.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les élèves suivent un peu plus souvent la filière professionnelle et un peu moins la filière générale en comparaison avec la situation régionale. Le retard scolaire (d'au moins deux ans) est particulièrement important parmi les élèves résidant dans la commune : 32 % des garçons et 25 % des filles du secondaire sont en retard scolaire.

Le **bâti résidentiel** y est majoritairement très ancien : 73 % des bâtiments résidentiels ont été construits avant 1900. C'est la commune où cette part est la plus élevée. Les **prix de l'immobilier** sont moins élevés à Saint-Josse-ten-Noode qu'au sein de la Région. Entre 2011 et

2021, le prix de vente médian des appartements corrigé de l'inflation y a augmenté de façon plus importante qu'en général dans la Région.

Le nombre de **logements sociaux** (792) rapporté au nombre de ménages est un peu plus faible à Saint-Josse-ten-Noode (6 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7 pour 100 ménages). La commune compte en revanche un certain nombre d'autres logements publics (communaux et du Fonds du logement), au nombre de 424 au total, ainsi que 175 logements privés loués via des agences immobilières sociales.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode sur la période 2015-2019 a été parfois négatif, parfois positif selon l'année. Le résultat cumulé est toutefois resté positif sur cette période. Cela n'est pas le cas en 2020 (crise du Covid-19). La dette communale par habitant est supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble. La part des recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques dans les recettes communales sont nettement inférieures à celle des 19 communes considérées ensemble. Par habitant, c'est la commune où les recettes des additionnels à l'IPP sont les plus faibles. En revanche, la part des recettes des additionnels aux précompte immobilier est plus importante qu'en moyenne, du fait de l'importante densité de bureaux sur le territoire.

Saint-Josse-ten-Noode est la commune la moins **motorisée** en Région bruxelloise : 69 % des ménages ne disposent pas de voiture.

La **couverture végétale** est très faible à Saint-Josse. La part du territoire constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public n'est que de 7 % (contre 19 % dans la Région). Saint-Josse-ten-Noode est, en outre, exposée à une concentration importante de NO₂.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants reste inférieure à celle observée au niveau de la Région, notamment du fait d'une mortalité avant 75 ans plus importante chez les hommes. En comparaison avec la Région, la prévalence de certaines maladies chroniques comme le diabète et d'autres problèmes de santé (comme le cancer des poumons chez les hommes) est plus importante. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique relativement plus défavorable des habitants de Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la situation régionale explique en partie leur espérance de vie inférieure. En lien aussi avec la précarité, l'accès à la prévention (comme le dépistage de certains cancers, les consultations chez le dentiste, les vaccins contre la grippe chez les personnes âgées), est moindre parmi les habitants de Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale.

1.3. ENJEUX

Précarité et pauvreté à tous les âges et leurs impacts sur la santé

La pauvreté et la précarité sont importantes à Saint-Josse, où le revenu médian est le plus bas de la Région. Un pourcentage élevé des adultes vivent sans revenu du travail et un tiers des naissances a lieu dans un ménage sans revenu du travail. De nombreux demandeurs d'emploi tennoodois ont un diplôme non reconnu en Belgique. Près de la moitié des enfants et adolescents ont le statut BIM. Parmi les jeunes en secondaire, le retard scolaire est particulièrement important.

Par ailleurs, si la proportion de personnes âgées est plus faible à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale, celles-ci sont particulièrement souvent défavorisées, avec près de 60 % d'entre elles qui ont le statut BIM et plus d'un cinquième qui vivent avec la GRAPA. Le non-recours aux aides est potentiellement important au sein de ce public, souvent issu de l'immigration. La proportion élevée de personnes âgées en situation de précarité représente un défi important dans la commune, en termes d'offre de services adaptés (y compris de soins médicaux) et d'accompagnement dans le vieillissement.

En lien avec cette situation sociale souvent défavorable des habitants, les indicateurs de santé indiquent une espérance de vie inférieure à celle de la Région. Certains problèmes de santé (notamment certaines maladies chroniques comme le diabète) sont plus présents, et l'accès à la prévention (cf. supra) apparaît, de manière générale, moindre qu'à l'échelle régionale.

La précarité de la population en général, de la naissance au grand âge et les difficultés d'accès aux soins, représentent des défis de taille pour la commune.

Diversité des nationalités

Les nationalités sont très diversifiées dans la commune, avec une présence historique et importante de personnes de nationalité ou d'origine turque et marocaine. D'autres groupes de nationalités ont augmenté dans la commune, comme les Roumains et Bulgares (désormais les plus représentés parmi les personnes de nationalité étrangère), mais aussi les Syriens et les Indiens. Cela implique potentiellement des besoins différents et des usages de langues diversifiés dans la commune.

Accès au logement

Si le coût médian de l'immobilier reste inférieur à celui de la Région, le prix de vente des appartements a fortement augmenté à Saint-Josse, ce qui se répercute a fortiori également sur les loyers. Cela peut être mis en lien avec l'augmentation des revenus observée à Saint-Josse (et en général dans le [croissant pauvre](#) de la Région) pouvant témoigner d'un potentiel phénomène de gentrification dans la commune.

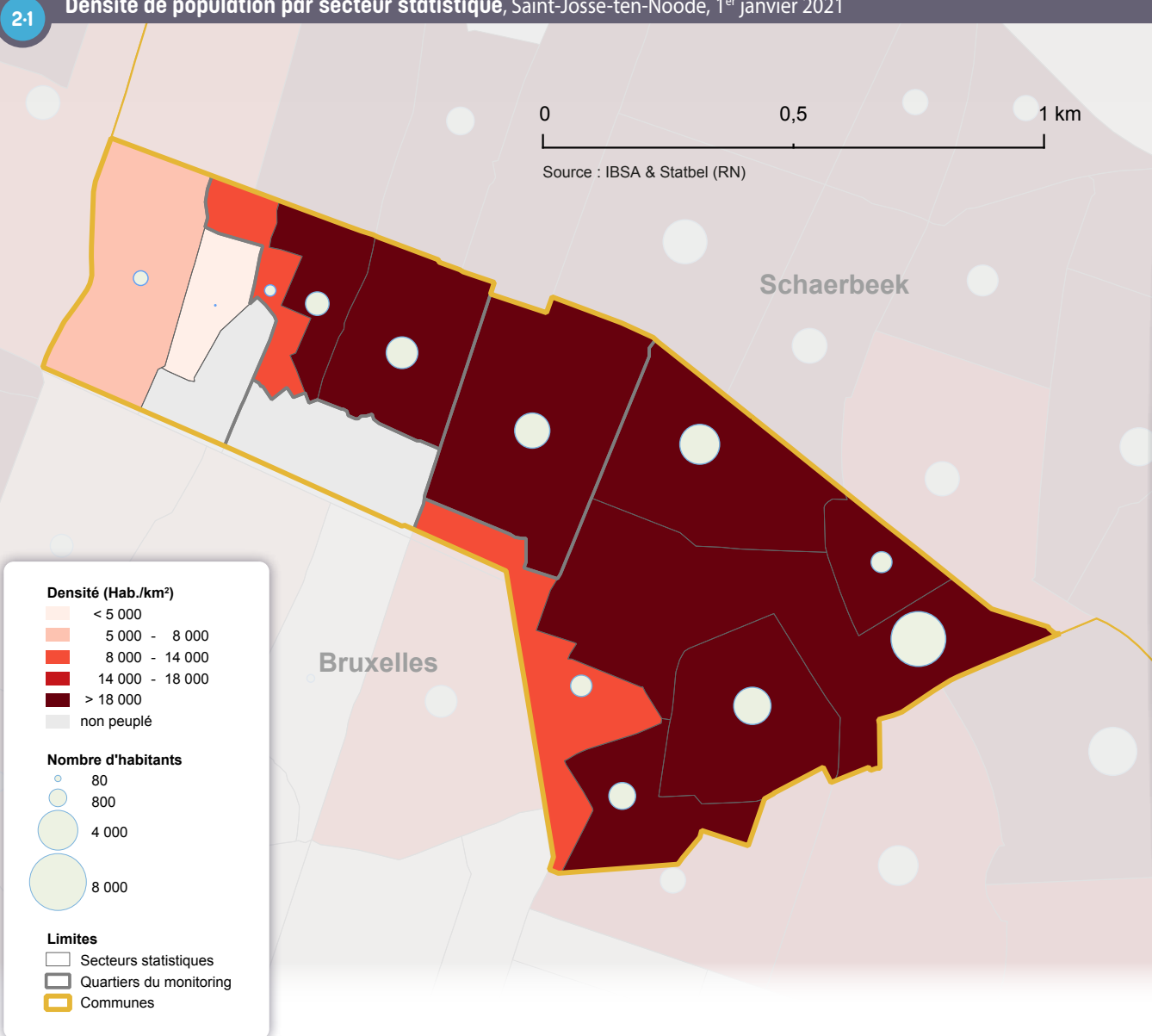
Conditions de logement et cadre de vie

Les habitants en situation de précarité vivent souvent dans des conditions de logements défavorables, dans une commune où le bâti est essentiellement très ancien et pas forcément rénové. Les conditions socioéconomiques difficiles ont également un effet sur l'état de santé de la population. Une proportion importante de jeunes grandissent dans des conditions matérielles précaires et ne bénéficient guère, vu la densité de l'urbanisation, d'un espace public adapté à leurs besoins.

La commune est en effet très densément peuplée et dispose d'une très faible couverture végétale. De plus, la population tennodoise est exposée à une concentration importante de NO₂.

2. POPULATION

2.1 Densité de population par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, 1^{er} janvier 2021

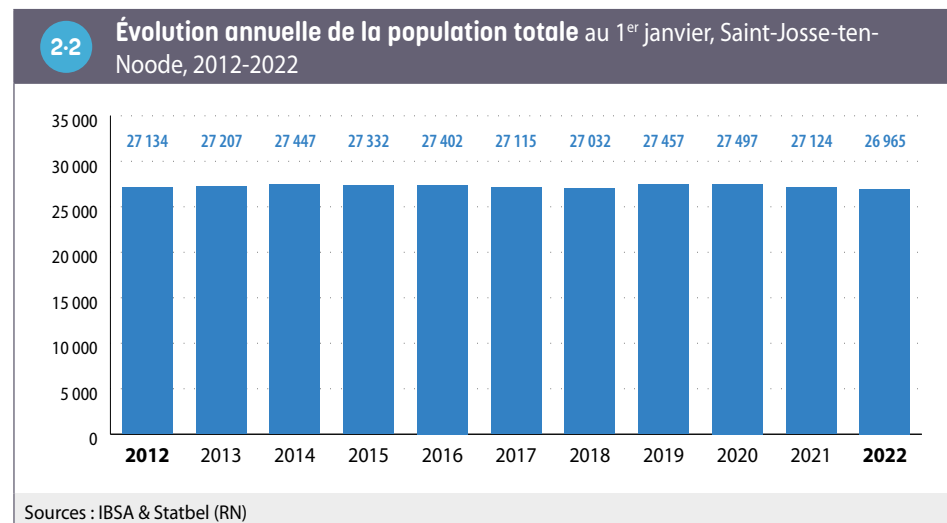


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Josse-ten-Noode compte officiellement 26 965 habitants, soit 2 % de la population de la Région bruxelloise. La densité de population est de 23 234 habitants au km², ce qui en fait la commune la plus densément peuplée de la Région. À l'échelle de la Région bruxelloise, la densité de population est de 7 528 habitants au km². La densité de population est très élevée dans toute la commune, sauf dans les zones de bureaux du [quartier Nord](#), ainsi que dans le quartier Botanique (parc), où la densité de population est faible, voire nulle. Elle est élevée mais inférieure à la moyenne communale dans les [secteurs Saint-Lazare et Madou](#) 2.1.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre les 1^{er} janvier 2012 et 2022, la population de Saint-Josse-ten-Noode a diminué de 1 %, alors qu'elle a augmenté de 7 % au niveau régional. C'est la seule commune, avec Saint-Gilles, où la population a baissé sur cette période ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population de Saint-Josse-ten-Noode a également légèrement baissé (-0,6 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Saint-Josse, le nombre de naissances (378) étant supérieur au nombre de décès (154). En proportion de la population (pour 1 000 habitants), ce solde (8,3 ‰) est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Cela s'explique à la fois par un nombre de naissances (en proportion) plus élevé à Saint-Josse, et par un nombre de décès plus bas, en lien avec une population plus jeune qu'à l'échelle régionale. L'indicateur conjoncturel de fécondité, qui renseigne sur la propension des femmes en âge de procréer à effectivement avoir des enfants, est par contre assez proche du niveau régional (1,7 à Saint-Josse-ten-Noode contre 1,6 pour la Région).

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Saint-Josse. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer dans la commune (1 932) est inférieur au nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer ailleurs en Belgique (3 128) en 2021. En proportion de la population, ce solde est nettement plus négatif (-44 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰). C'est la commune bruxelloise où l'ampleur de ce solde négatif est la plus importante.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Saint-Josse-ten-Noode (2 038) dépasse le nombre de personnes qui l'ont quitté pour s'installer à l'étranger (1 135)⁵. Ce solde pour 1 000 habitants est plus de deux fois supérieur à Saint-Josse-ten-Noode (33 ‰) en comparaison avec celui de la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰). Saint-Josse-ten-Noode est la commune bruxelloise où ce solde est le plus élevé.

2-3 Mouvement de la population en 2021				
	Saint-Josse-ten-Noode		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	378	14,0 ‰	15 690	12,8 ‰
Décès	154	5,7 ‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	224	8,3 ‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	1 932	71,4 ‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	3 128	115,7 ‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-1 196	-44,2 ‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	2 038	75,4 ‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	545	20,2 ‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	1 135	42,0 ‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	192	7,1 ‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	903	33,4 ‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	353	13,1 ‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	-159	-0,6 %	2 667	0,2 %
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		-0,1 %		0,7 %

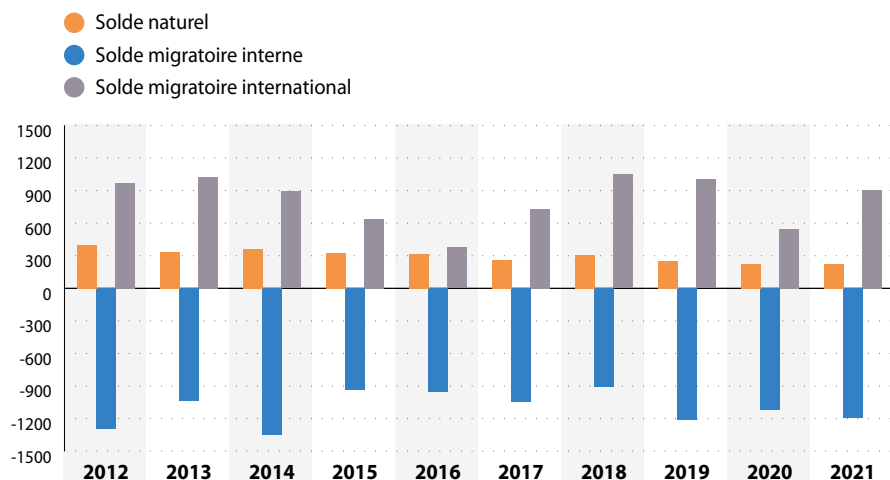
Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

5 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

De manière générale, les mouvements migratoires (les entrées et sorties en proportion de la population) sont plus importants à Saint-Josse-ten-Noode que pour la Région dans son ensemble.

Au cours des 10 dernières années, les soldes naturel et migratoire international ont toujours été positifs à Saint-Josse, tandis que le solde migratoire interne a été systématiquement largement négatif. Le solde naturel a toutefois baissé au cours des dernières années. Par ailleurs, l'ampleur des soldes migratoires varie d'une année à l'autre ²⁻⁴.

2-4 Évolution annuelle des soldes naturel et migratoires, Saint-Josse-ten-Noode, 2012-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle. Elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. Ainsi, en 2019, 11 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Saint-Josse. Il s'agit d'une différence relative de 3 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, équivalente à celle de la Région dans son ensemble. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 564 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS). En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion est supérieure à Saint-Josse-ten-Noode (2,1 %) en comparaison avec la Région (1,2 %). Saint-Josse, avec la Ville de Bruxelles, Molenbeek et Saint-Gilles, sont les communes où ces parts sont plus élevées. Selon une estimation du KCE (2015)⁶, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %. Ainsi, au vu de ces indications, la présence de personnes sans-papiers (en proportion de la population totale) dans la commune serait relativement importante.

6 Roberfroid D. et al, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Saint-Josse-ten-Noode est supérieure à celle de la Région (69 % contre 64 %), à l'inverse de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (9 % contre 13 %). Les plus de 65 ans sont par ailleurs moins fréquemment âgés de plus de 80 ans ²⁻⁶. La part d'enfants et adolescents de moins de 18 ans est identique à celle de la Région (22 %). ²⁻⁵. L'âge moyen est inférieur à celui de la Région (35,6 ans à Saint-Josse-ten-Noode contre 37,8 ans dans la Région) ²⁻⁶.

Entre 2012 et 2022, l'âge moyen a néanmoins augmenté dans la commune. Par ailleurs, Saint-Josse-ten-Noode compte plus d'hommes que de femmes (110 hommes pour 100 femmes), alors qu'à l'échelle de la Région, les femmes sont majoritaires (96 hommes pour 100 femmes) au 1^{er} janvier 2022. La part d'hommes a augmenté dans la commune par rapport à 2012 ²⁻⁶. Cela peut être liée à la présence de certaines migrations davantage composées d'hommes.

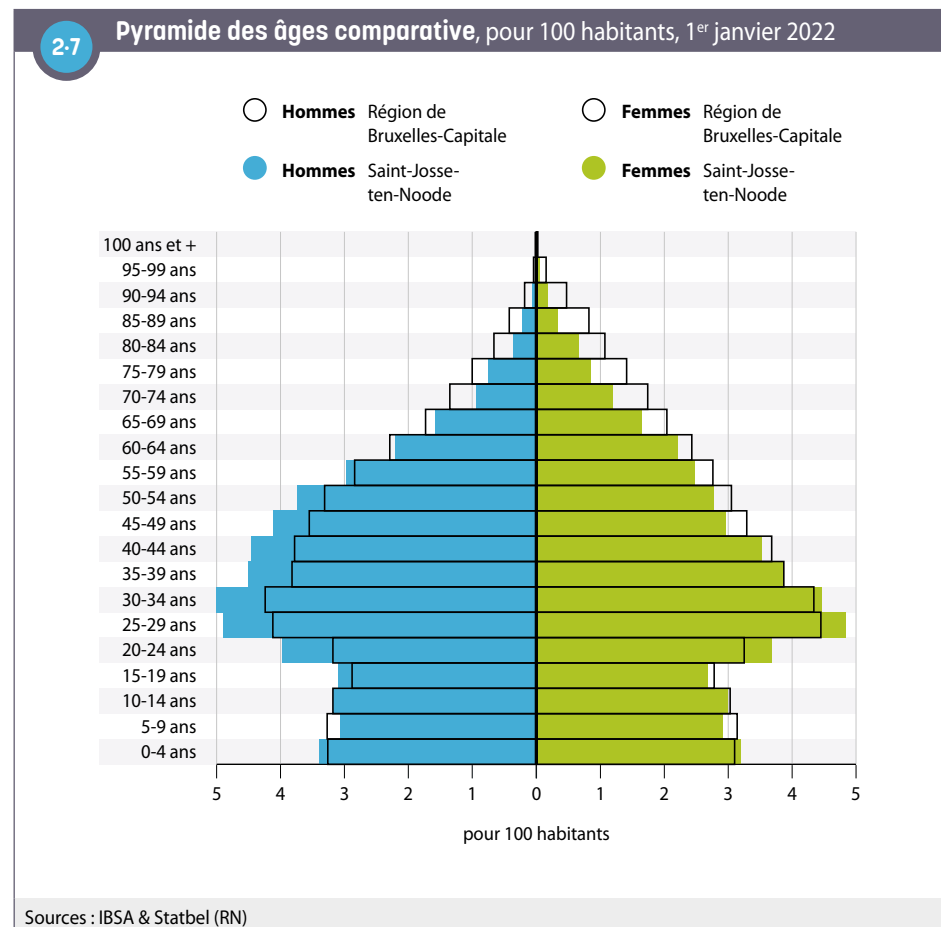
La première pyramide des âges comparative par rapport à la Région ²⁻⁷ illustre la sous-représentation des plus de 65 ans (hommes et femmes) dans la commune. Par ailleurs, les femmes de 40 à 64 ans sont également sous-représentées. À l'inverse, les hommes entre 20 et 54 ans et les femmes entre 20 et 29 ans sont surreprésentés.

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Saint-Josse-ten-Noode				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	6 991	25,8	5 960	22,1	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	18 111	66,7	18 624	69,1	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	2 032	7,5	2 381	8,8	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	27 134	100	26 965	100	1 138 854	100	1 222 637	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Saint-Josse-ten-Noode		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	33,0	35,6	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	32,7	35,4	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	33,4	35,9	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	21,8	21,3	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	105,2	110,4	94,3	96,5

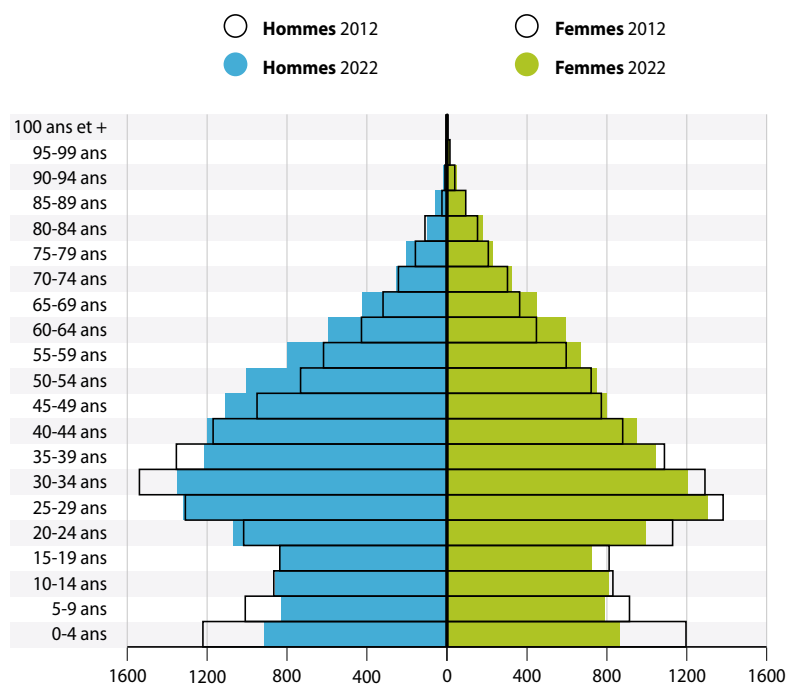
Sources : IBSA & Statbel (RN)



L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ²⁻⁸ indique une nette baisse du nombre de jeunes enfants. Une baisse est également observée dans d'autres catégories d'âge au sein de la population des jeunes adultes. En revanche, les nombres d'hommes entre 45 et 69 ans et, dans une moindre mesure, de femmes entre 55 et 69 ans, ont augmenté.

2-8

Pyramide des âges comparative, Saint-Josse-ten-Noode, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

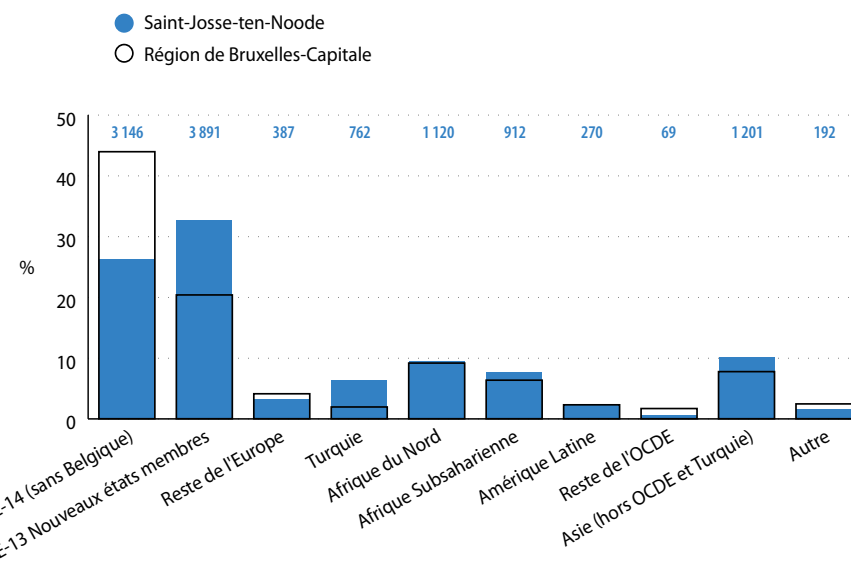
2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 11 950 personnes, soit 44 % de la population de Saint-Josse, n'ont pas la nationalité belge. Cette proportion, en croissance, est nettement supérieure à celle de la Région (36 %).

Parmi les personnes de nationalité étrangère de la commune, 32 % sont ressortissantes des nouveaux États membres (UE-13), 26 % de l'UE-14 (hors Belgique), 10 % d'Asie (hors OCDE et Turquie), 9 % d'Afrique du Nord, 7 % d'Afrique Subsaharienne et 6 % de Turquie. Les ressortissants de l'UE-13 et de Turquie sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Saint-Josse-ten-Noode que dans celle de la Région dans son ensemble. Les ressortissants d'Asie (hors OCDE et Turquie) ainsi que d'Afrique Subsaharienne sont eux aussi surreprésentés (mais dans une moindre mesure). Les ressortissants de l'UE-14 et du reste de l'OCDE sont quant à eux nettement sous-représentés dans la population de nationalité étrangère de la commune en comparaison avec la situation régionale ²⁻⁹.

2-9

Répartition de la population de nationalité étrangère par groupe de nationalités, 1^{er} janvier 2022



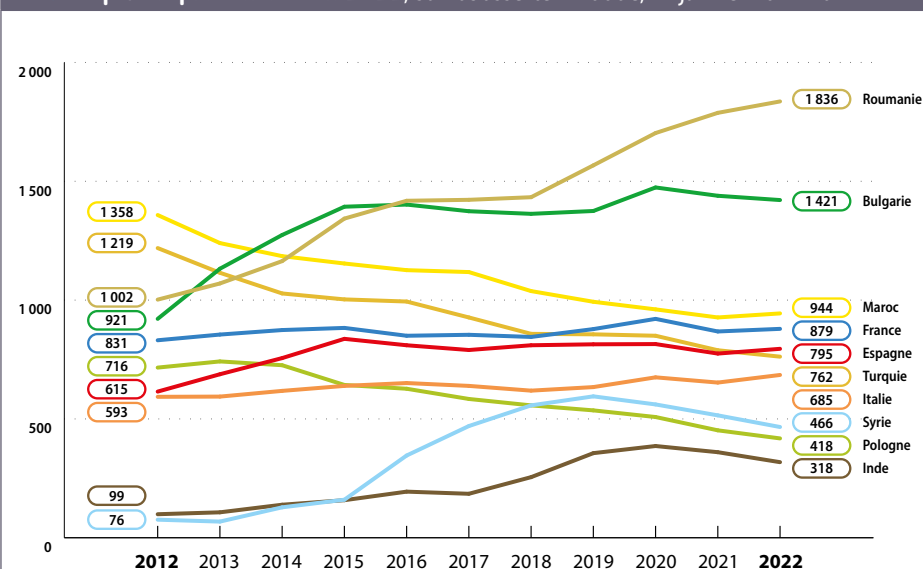
Sources : IBSA & Statbel (RN)

Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité belge, les Roumains sont les plus représentés à Saint-Josse, suivis des Bulgares ²⁻¹⁰. Ces deux groupes ont augmenté de façon importante dans la commune au cours des dix dernières années.

Le nombre de Marocains (qui arrivent en troisième position, loin derrière les Roumains et les Bulgares) a diminué sur la période 2012-2022, tout comme le nombre de Turcs. Le nombre de Polonais a lui aussi diminué sur la période. Le nombre de Français (qui arrivent en quatrième position) n'a que faiblement augmenté dans la commune sur cette période (alors qu'il augmente de façon importante au niveau de la Région). Le nombre de Syriens a fortement augmenté entre 2015 et 2019, de même que le nombre d'Indiens (mais dans une moindre mesure). Ces deux groupes ont toutefois diminué en nombre en fin de période.

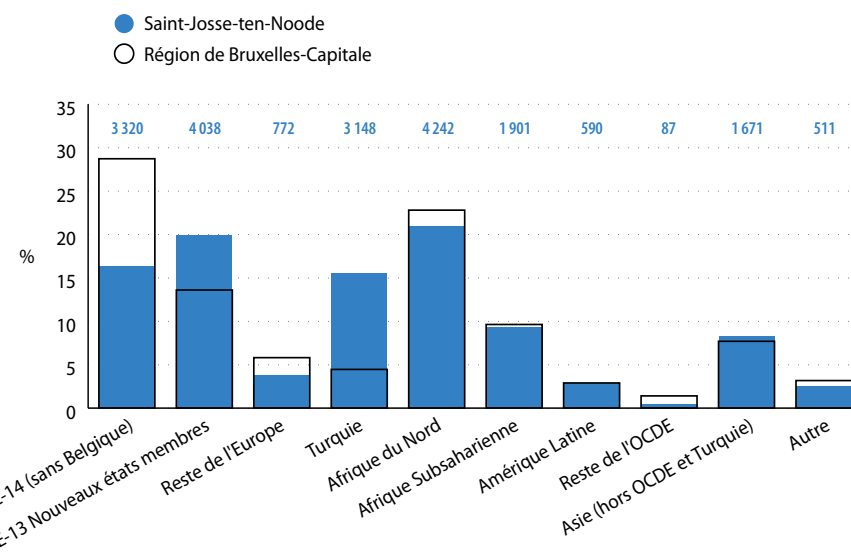
L'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 44 % des habitants de Saint-Josse-ten-Noode sont de nationalité étrangère actuellement, 75 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a près de 4 fois plus d'habitants de Saint-Josse-ten-Noode nés avec la nationalité turque (3 148 personnes) ou d'Afrique du Nord (4 242 personnes) qu'il n'y a de personnes avec la nationalité correspondante (762 personnes avec la nationalité turque et 1 120 avec une nationalité d'Afrique du Nord) ²⁻¹¹.

2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Saint-Josse-ten-Noode, 1^{er} janvier 2012-2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

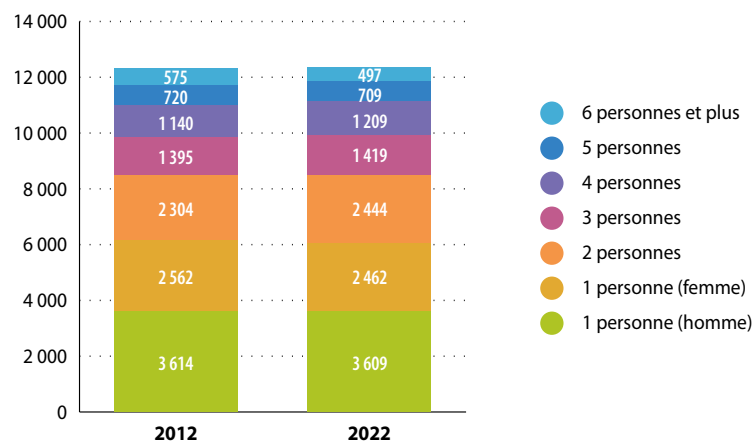
2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Josse-ten-Noode compte 12 349 ménages privés, soit 39 ménages de plus qu'en 2012.

La taille moyenne des ménages privés est très légèrement plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode (2,18) qu'en Région bruxelloise (2,15).

En 2022, 29 % des ménages sont composés d'un homme seul et 20 % d'une femme seule, 20 % de deux personnes, 11 % de trois personnes, 10 % de quatre personnes et 10 % de cinq personnes ou plus. Entre 2012 et 2022, les ménages de 2, 3 et 4 personnes ont (légèrement) augmenté. Les nombres de ménages de 1 et de 5 personnes ont légèrement diminué tandis que celui des ménages de très grande taille (6 personnes et plus) a diminué plus nettement (-14 %) – alors qu'il a augmenté dans la Région ²⁻¹².

2-12 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Saint-Josse-ten-Noode, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

Les personnes isolées sont légèrement surreprésentées à Saint-Josse-ten-Noode (49 % des ménages, contre 47 % à l'échelle régionale), à l'inverse des couples sans enfants, sous-représentés par rapport à la situation régionale (11 % des ménages contre 14 % dans la Région) ²⁻¹³. Les couples avec enfants et les familles monoparentales sont présents dans des proportions équivalentes à celles de la Région. La proportion des ménages se trouvant dans la catégorie «autres» est, quant à elle, plus importante que dans la Région. Il peut s'agir de colocations, ou d'autres types de ménages comme des ménages constitués de plus de deux générations. C'est à Saint-Josse-ten-Noode que la part de ménages dans la catégorie «autres» est la plus importante en Région bruxelloise.

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Saint-Josse-ten-Noode		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	6 006	48,6	263 886	46,8
Couples sans enfant	1 388	11,2	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	2 787	22,6	131 805	23,4
Familles monoparentales	1 421	11,5	65 482	11,6
Autres	747	6,0	21 365	3,8
Total	12 349	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 421 enfants sont nés dans un ménage de Saint-Josse. Le [taux de natalité](#) s'établit cette année-là à 15 ‰. Cette valeur est légèrement supérieure à la valeur régionale (14 ‰). C'est à Koekelberg que ce taux est le plus élevé, et à Watermael-Boitsfort qu'il est le plus faible au sein de la Région bruxelloise

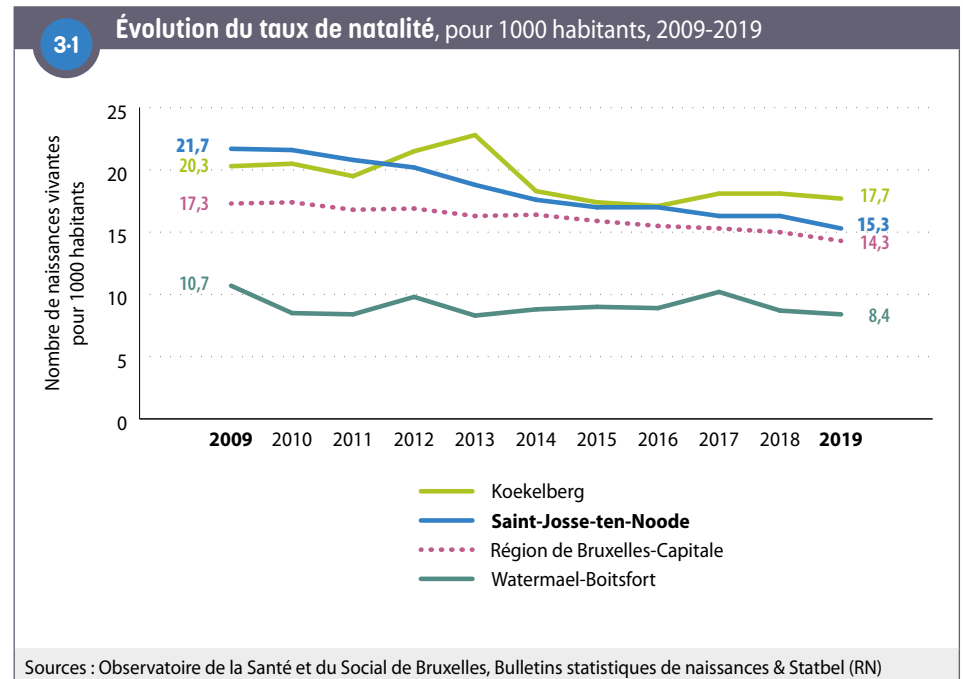
3-1.

Le nombre de naissances dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Saint-Josse, la part des femmes en âge de procréer dans la population est légèrement supérieure à celle de la Région. L'[indicateur conjoncturel de fécondité](#) y est également très légèrement supérieur (1,7 contre 1,6 dans la Région). Mais dans les deux cas, la différence avec la situation régionale est faible (ce qui explique la faible différence de taux de natalité).

Comme dans les autres communes en moyenne, le taux de natalité est en baisse à Saint-Josse-ten-Noode : il était de 22 ‰ en 2009, soit un taux qui était alors supérieur à celui de la Région. Ainsi, la baisse du taux de natalité est plus marquée à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle bruxelloise.



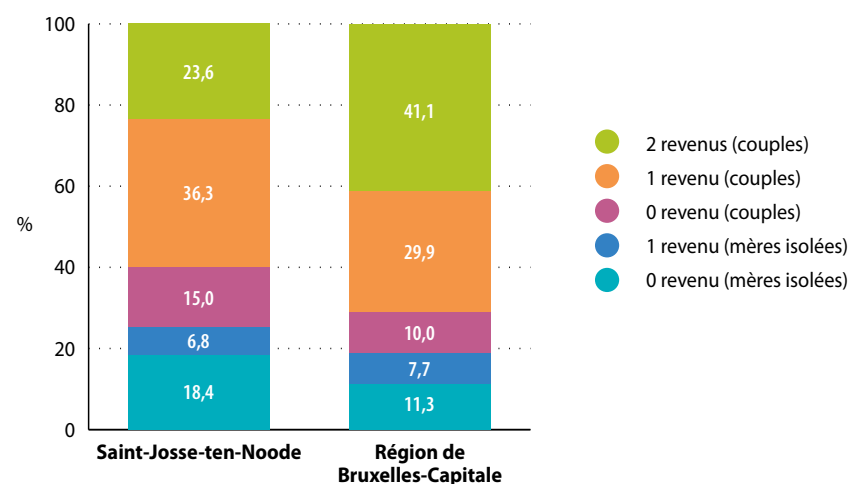
À Saint-Josse, une naissance sur quatre (25 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule, soit une proportion supérieure à celle de la Région (19 %). Pour 18 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**. Ici également la situation à Saint-Josse-ten-Noode est plus défavorable que la situation bruxelloise.

Plus globalement, 33 % des naissances dans la commune surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, une part très importante, bien supérieure encore à celle de la Région bruxelloise (21 %).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Saint-Josse-ten-Noode compte 1 152 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,2 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de façon plus marquée dans la commune qu'à l'échelle de la Région (-23 % entre 2011 et 2021 à Saint-Josse-ten-Noode, contre -9 % en Région bruxelloise) **3-3**. Après Saint-Gilles, il s'agit de la commune bruxelloise où ce nombre a le plus fortement diminué.

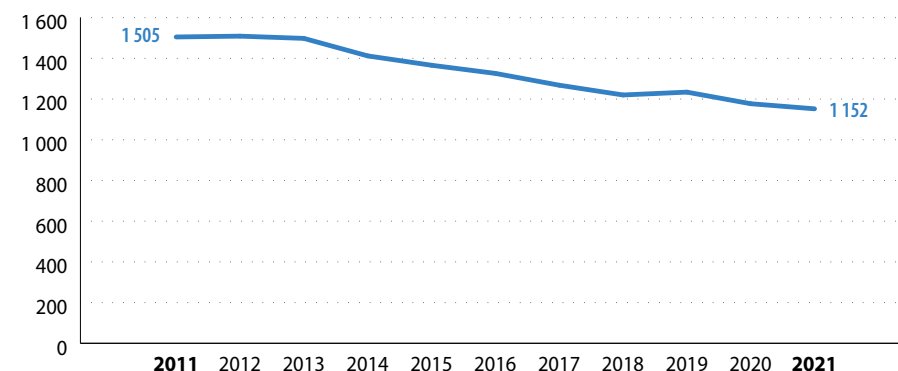
3-2 Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2015-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances

Par ailleurs, 64 % des femmes de Saint-Josse-ten-Noode ayant accouché entre 2015 et 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion bien supérieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité roumaine est la première nationalité des femmes non-belges de la commune qui ont accouché en 2019 (9 % de l'ensemble des naissances), suivie par les nationalités marocaine (8 %), bulgare (7 %) et syrienne (5 %).

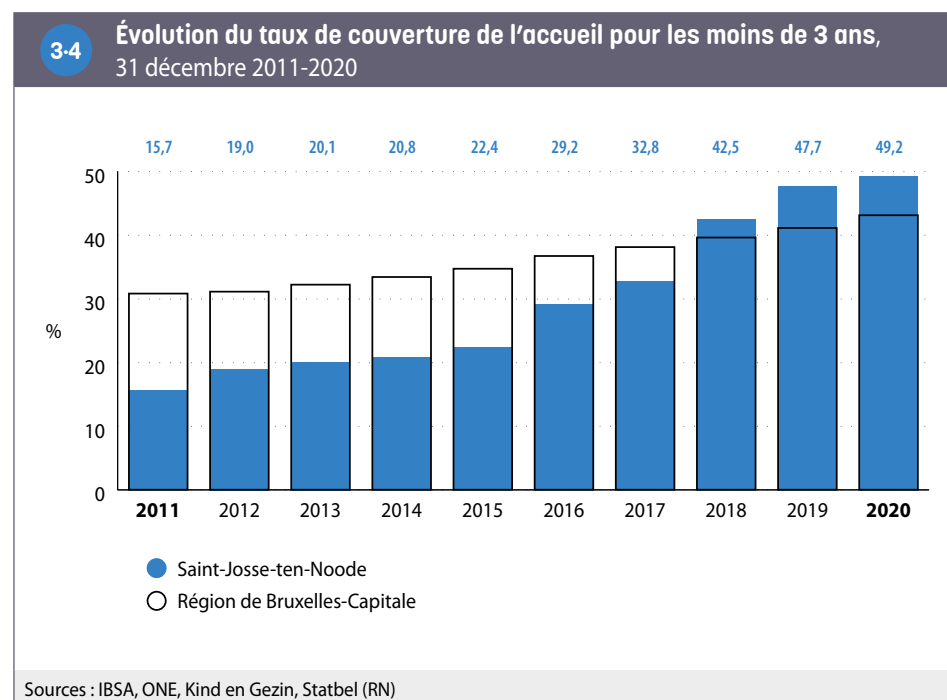
3-3 Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Saint-Josse-ten-Noode, 1^{er} janvier 2011-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Au 31 décembre 2020, le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 49 % à Saint-Josse, soit près d'une place pour deux enfants de cet âge. Ce taux est supérieur à celui de la Région bruxelloise. Il a augmenté de façon très importante dans la commune au cours des 10 dernières années, à la fois du fait d'une augmentation du nombre de places (qui a plus que doublé en dix ans) et de la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans **3-4**.



Les milieux d'accueil de Saint-Josse-ten-Noode comptent 567 places au 31 décembre 2020 **3-5**. Il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) sont, de manière générale, relativement peu développés dans la Région.

Certaines de ces places sont réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants, le taux de couverture (2020) varie peu et passe de 49 % à 43 % dans la commune.

Enfin, si l'on ne retient que les places totalement accessibles, car non réservées et également proposées à un tarif en fonction des revenus des parents, le taux de couverture passe à 39 % à Saint-Josse-ten-Noode (soit plus d'une place pour trois enfants de moins de 3 ans), un pourcentage qui reste bien supérieur à celui de la Région (26 %). Ainsi, à Saint-Josse, 79 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est nettement supérieure à celle de la Région (60 %).

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Saint-Josse-ten-Noode		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	297	567	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	285	555	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	12	12	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	0	73	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	297	494	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	22,4	49,2	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	22,4	42,9	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	19,1	39,1	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	85,2	79,4	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

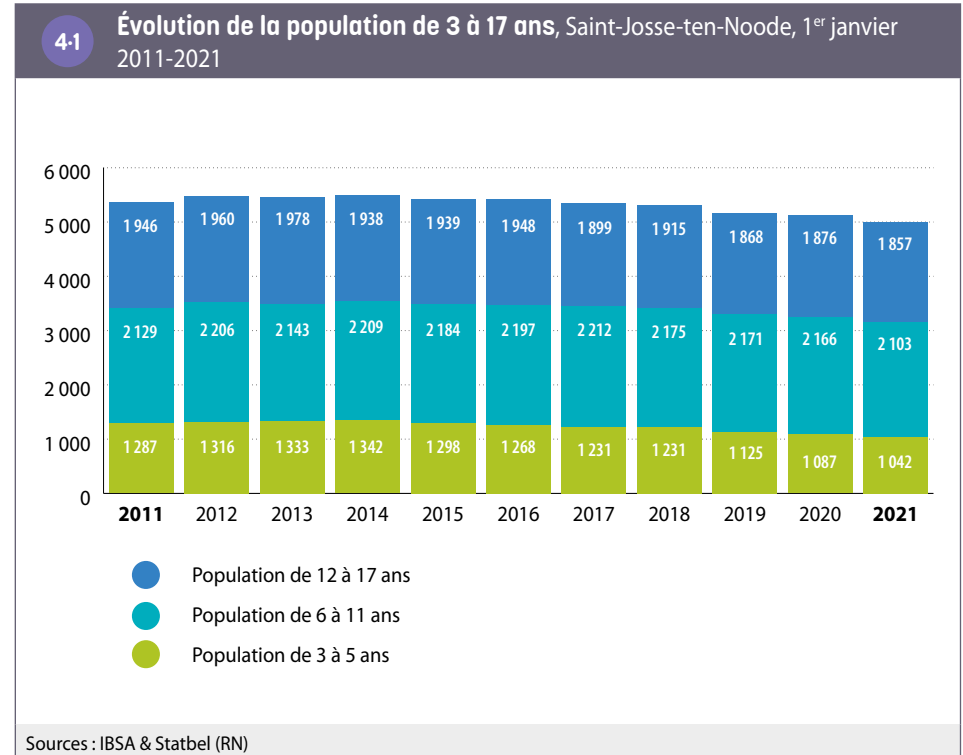
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2011 et 2021, le nombre total d'enfants de 3-17 ans a diminué à Saint-Josse. Cette diminution est surtout observable en deuxième moitié de période 4-1. Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Sur l'ensemble de la période 2011-2021, les nombres d'enfants de ces trois groupes d'âge ont diminué, mais le nombre de 3 à 5 ans a diminué de façon plus significative (-19 %) que les 6 à 11 ans (-1 %) et les 12 à 17 ans (-5 %).

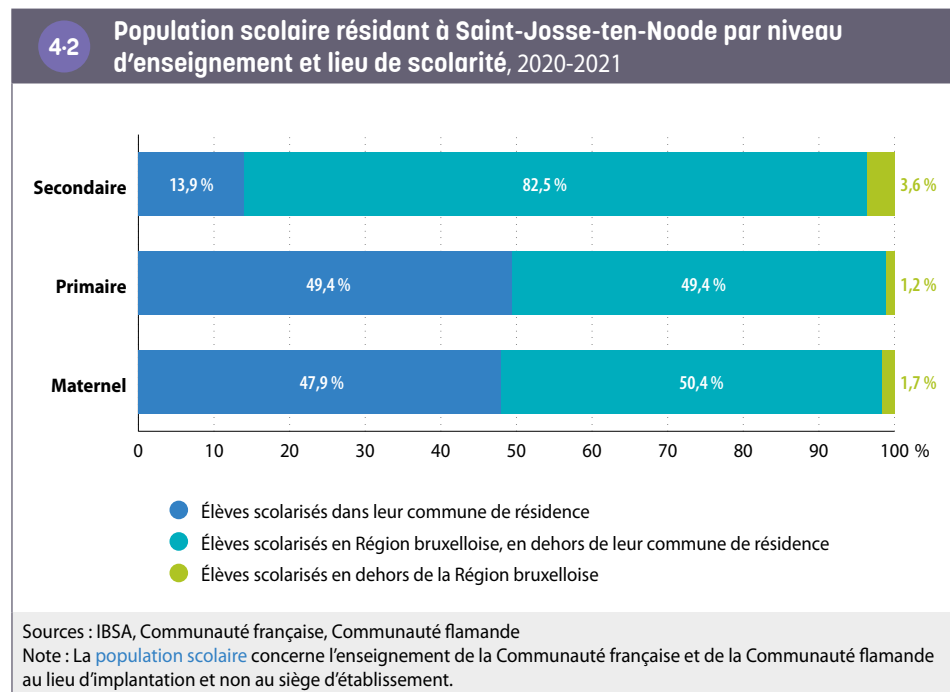
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 7 % de la population totale en 2021. Le pourcentage des 3 à 5 ans a légèrement baissé par rapport à 2011.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 111, 2 164 et 2 160 enfants résidant à Saint-Josse-ten-Noode sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel, 48 % fréquentent une école implantée à Saint-Josse-ten-Noode ; c'est également le cas de 49 % des élèves inscrits en primaire et de 14 % des élèves du secondaire (4-2).



Si une part des élèves résidant dans la commune suit donc sa scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 62 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 58 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 28 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

La répartition des élèves tennoodois selon la filière diffère de celle de la Région, avec plus d'élèves dans la filière professionnelle et moins dans le général. En effet, à Saint-Josse, 26 % des élèves du secondaire suivent la filière générale, 17 % la filière technique et 16 % la filière professionnelle, contre respectivement 33 %, 16 % et 11 % dans la Région. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (4,9 % des élèves du primaire et 4,3 % dans le secondaire) sont un peu supérieures à celles de la Région (4-3). Il en va de même pour les élèves inscrits dans une formation en alternance ou dans un [DASPA](#) / [OKAN](#).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Saint-Josse-ten-Noode		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1107	99,6	99,2
Maternel spécialisé	4	0,4	0,8
Maternel total	1111	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2058	95,1	95,6
Primaire spécialisé	106	4,9	4,4
Primaire total	2164	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	677	31,3	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
Général	563	26,1	33,5
Technique	364	16,9	16,4
Artistique	9	0,4	0,5
Professionnel	345	16,0	11,3
Alternance	61	2,8	1,6
Secondaire spécialisé	93	4,3	3,5
Secondaire DASPA et OKAN	48	2,2	1,1
Secondaire total	2160	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

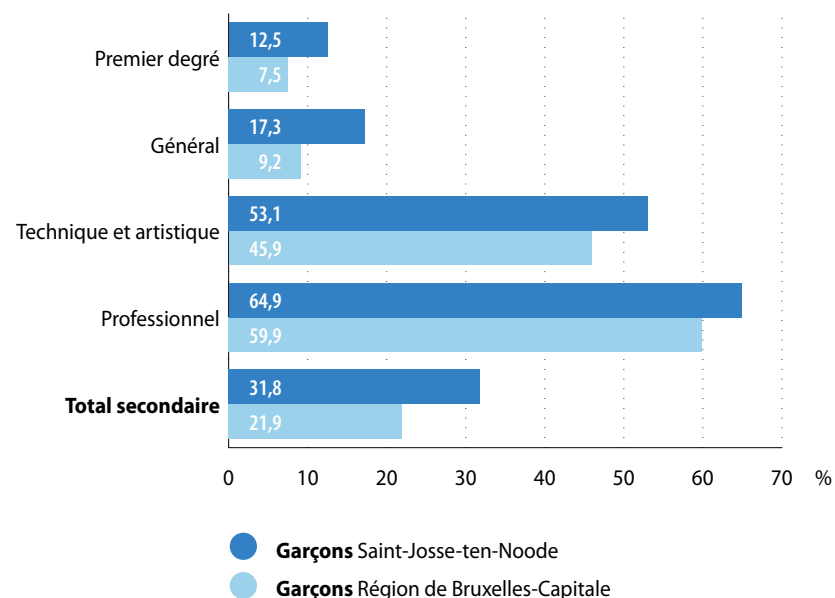
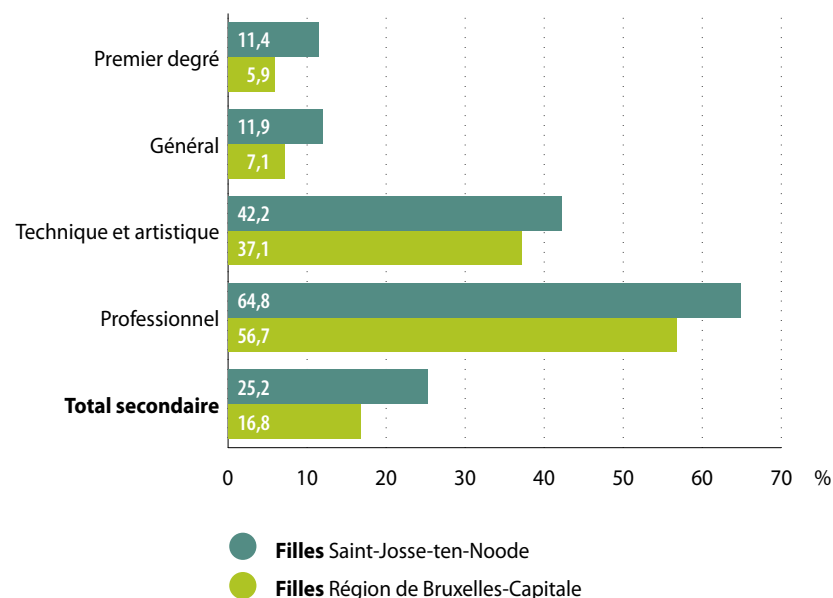
Le retard scolaire (d'au moins deux ans) dans l'enseignement secondaire parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode est particulièrement élevé : il concerne 32 % des garçons et 25 % des filles⁸. Ces pourcentages sont nettement supérieurs à ceux de la Région (respectivement 22 % et 17 %). C'est la commune où le retard scolaire est le plus important.

La proportion d'élèves en retard scolaire est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. De manière globale, les garçons présentent des taux de retard scolaire plus importants que les filles.

Si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que les parts des élèves en retard sont systématiquement plus élevées à Saint-Josse-ten-Noode que dans la Région. La différence se marque de façon importante dès le premier degré et est également particulièrement marquée pour les élèves de la filière générale 4-4.

4-4

Part des élèves avec au moins 2 ans de retard scolaire par forme d'enseignement secondaire et par sexe, 2020-2021



Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande

Note : Les élèves dans l'enseignement en alternance, les classes d'accueil (DASPA) et le 4^e degré de l'enseignement ordinaire (côté francophone) et dans l'enseignement modulaire, dans des classes d'accueil («OKAN») et en 3^e année du 3^e degré (côté néerlandophone) ne sont pas repris dans cet indicateur.

8 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Saint-Josse, quel que soit leur lieu de scolarisation.

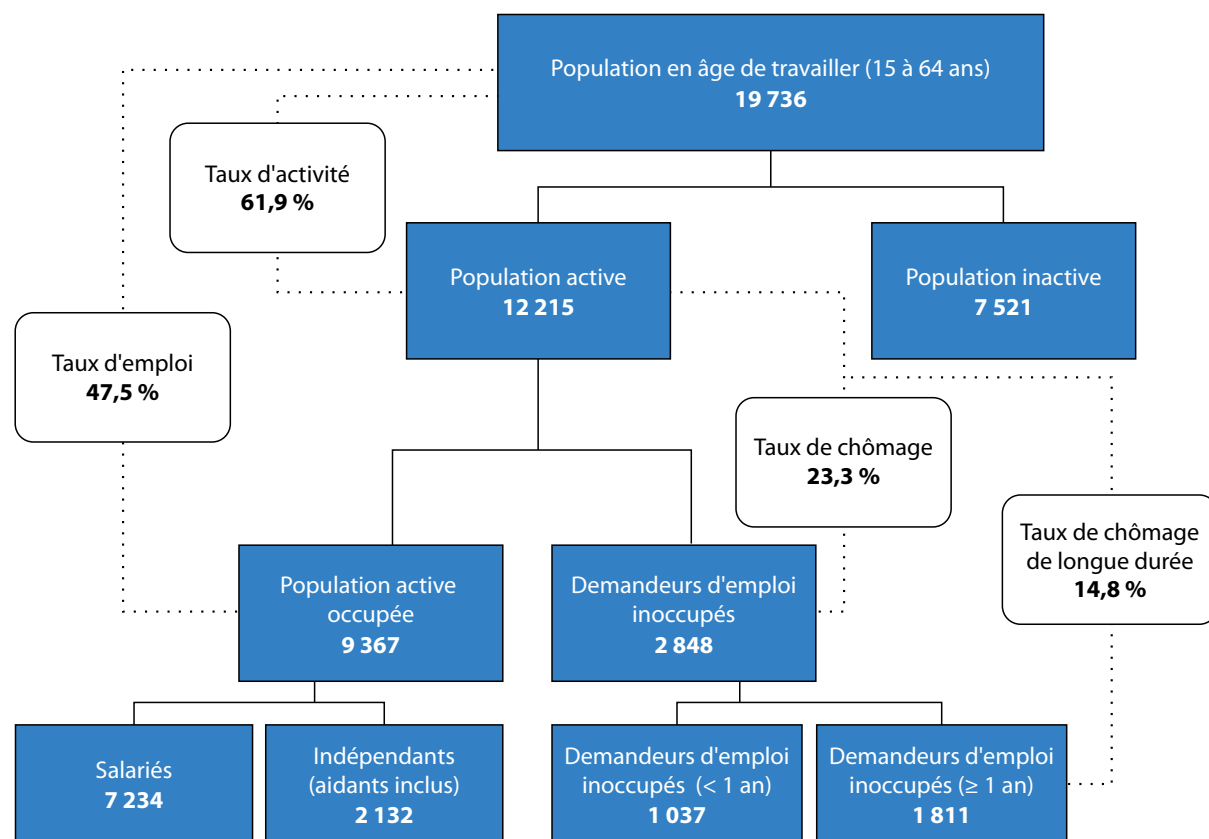
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Saint-Josse-ten-Noode, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 12 215 habitants de Saint-Josse-ten-Noode, soit un peu moins de deux tiers des 19 736 personnes en âge de travailler (15-64 ans), sont actifs sur le marché du travail à Saint-Josse. Parmi eux, 77 % sont en emploi et 23 % sont inscrits auprès d'Actiris comme « **demandeur d'emploi inoccupé** » (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers (64 %) le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



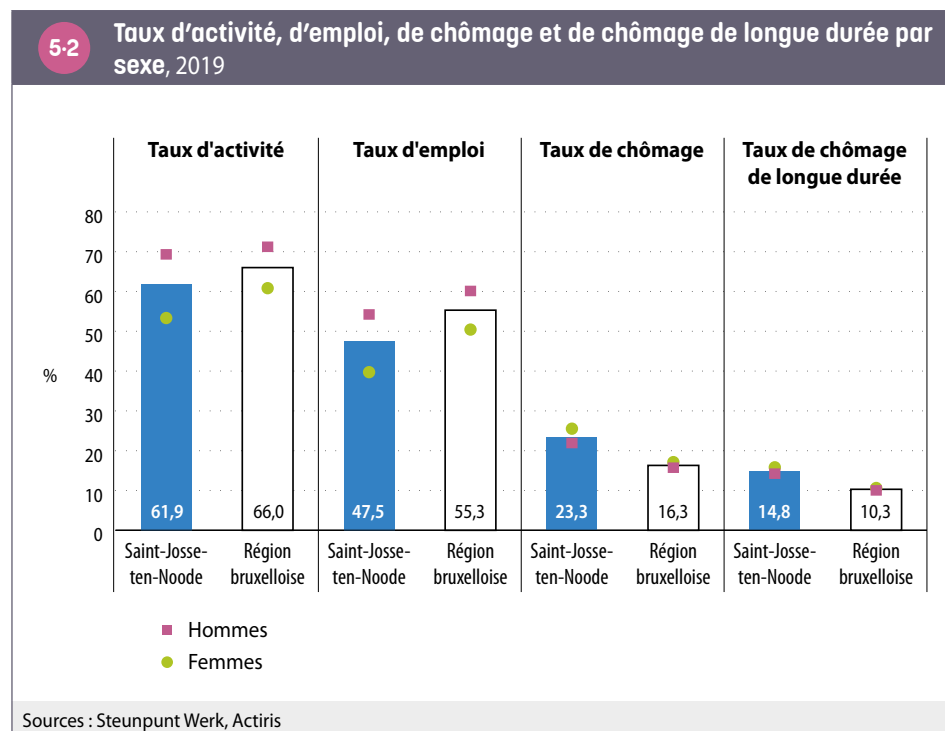
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) est moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'en Région bruxelloise, avec une différence plus marquée pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est nettement plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'au niveau de la Région, pour les deux sexes mais, à nouveau, de façon encore plus accentuée pour les femmes. Enfin, le taux d'emploi y est nettement plus bas que dans la Région. Le taux d'emploi des femmes est particulièrement bas à Saint-Josse-ten-Noode (40 %). De manière générale, les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité, d'emploi et de chômage sont plus marquées à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale **5-2**.

Avec Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode est la commune où la situation sur le marché du travail des habitants est la plus défavorable, pour les deux sexes et de façon encore plus importante pour les femmes.



9 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) résidant à Saint-Josse-ten-Noode est plus élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait témoigner d'une moindre proportion de jeunes tennodois poursuivant des études supérieures. Les taux d'activité tant des 25-49 ans que des 50-64 ans sont inférieurs à ceux de la Région. Pour les jeunes adultes de Saint-Josse-ten-Noode qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est tout aussi difficile qu'au niveau régional : leur taux de chômage atteint 24 %, soit près d'un jeune sur 4. Les **taux de chômage** des 25-49 ans et des 50-64 ans sont importants également, et nettement plus élevés qu'à l'échelle régionale. La différence avec la Région (en défaveur des Tennodois) s'accroît avec l'âge. Parmi les 50-64 ans, 29 % sont au chômage à Saint-Josse, contre 18 % dans la Région. Si le **taux d'emploi** des jeunes adultes est plus élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale (du fait de leur taux d'activité plus élevé), ceux des 25-49 ans et des 50-64 ans y sont nettement inférieurs **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	31,5	25,1	23,9	19,2	24,3	23,6
25 - 49 ans	71,8	77,0	56,1	65,3	21,8	15,1
50 - 64 ans	60,7	69,2	43,8	57,0	27,8	17,6
Total	61,9	66,0	47,5	55,3	23,3	16,3

Source : Steunpunt Werk

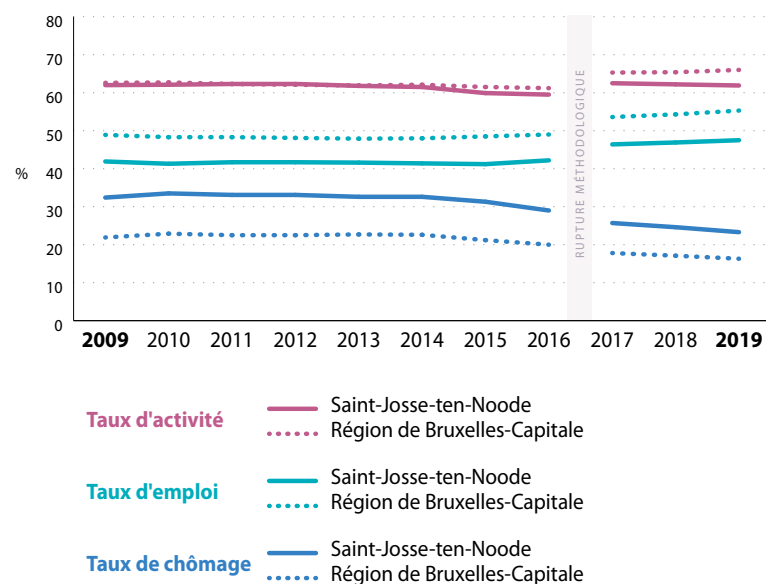
Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série est à souligner sur la figure **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Saint-Josse, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un certain impact. En 2021, 411 résidents de la commune travaillent dans des institutions européennes et internationales¹⁰, soit 4 % des actifs occupés (et 3 % du total des actifs).

Outre cette rupture de série, le **taux d'emploi** a très légèrement augmenté dans la commune entre 2017 et 2019, à l'inverse du **taux d'activité**.

10 Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

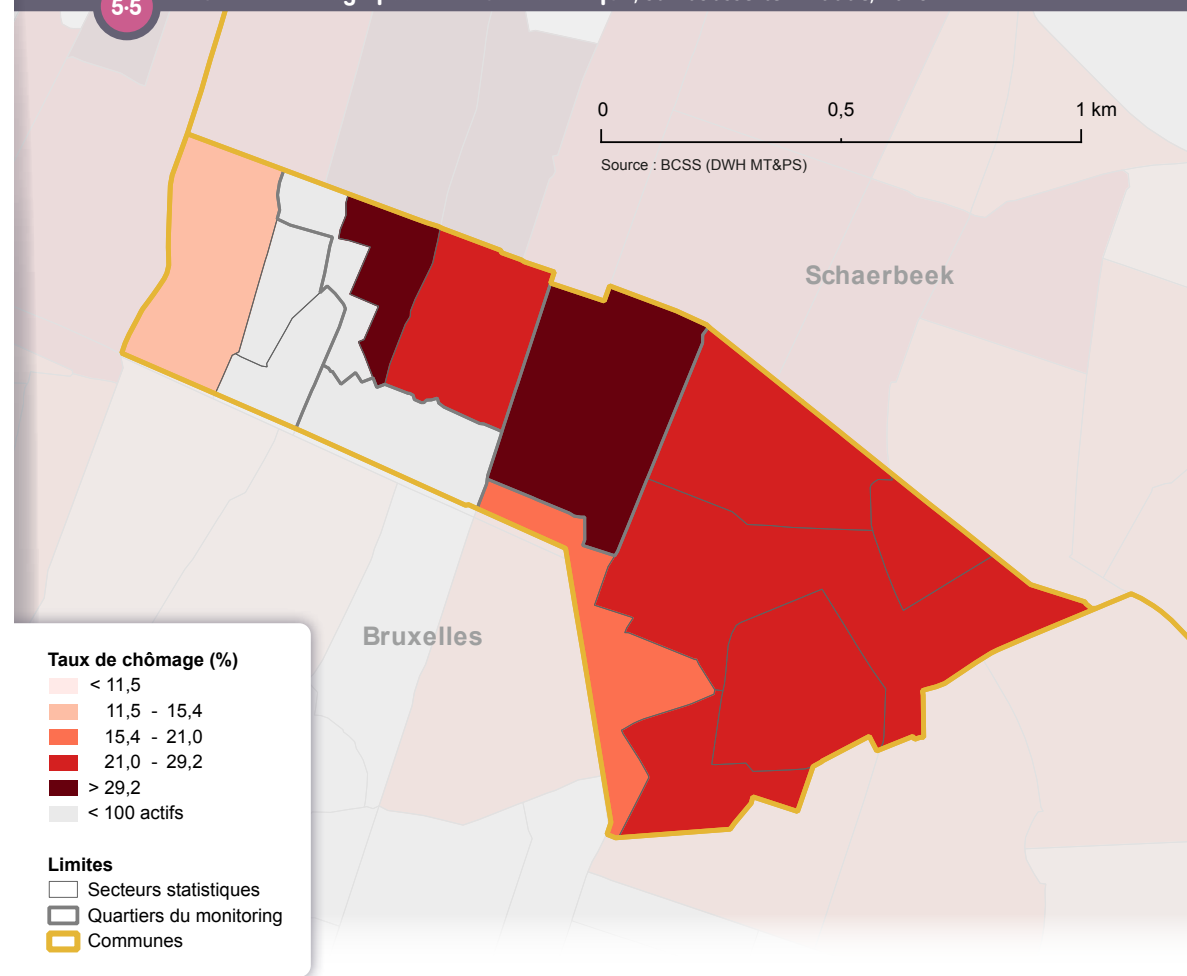
Hormis l'effet de la rupture de série sur le **taux de chômage** (cf. supra), celui-ci a baissé à partir de 2015. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région. Mais cette baisse s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales). Cela explique en partie une baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



5-5

Taux de chômage par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, 2018

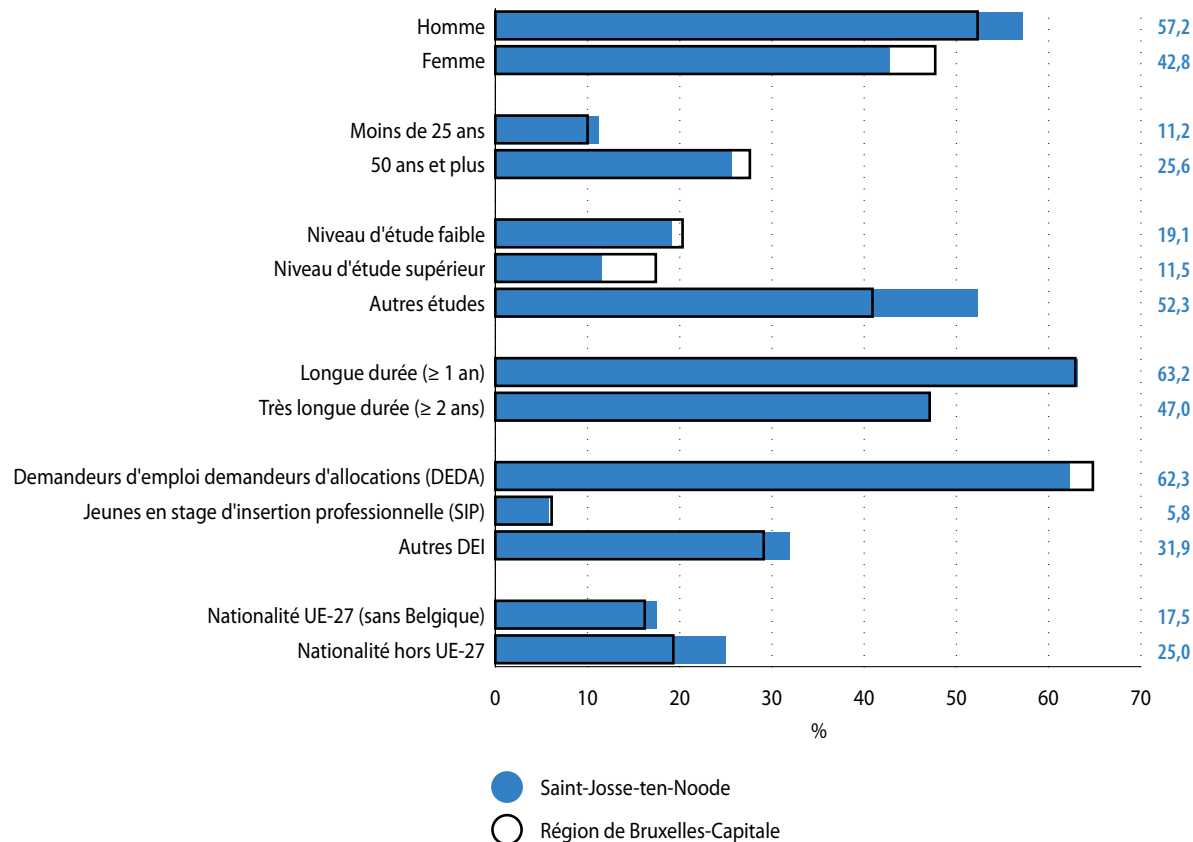


Les **taux de chômage** sont élevés presque partout dans la commune, bien que quelques différences peuvent être relevées 5-5. Le taux de chômage est en effet moins élevé dans le **secteur** Manhattan, mais celui-ci est peu densément peuplé vu la présence importante de bureaux. Il est aussi un peu moins élevé qu'en moyenne communale dans le secteur Madou. Les trois secteurs où les taux de chômage sont les plus élevés (supérieur à 29 %) sont Prairie, Saint-Lazare et Chaussée de Haecht.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** - inscrits chez Actiris - diffère à Saint-Josse-ten-Noode et au niveau de la Région **5-6**. L'une des différences se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Saint-Josse-ten-Noode nettement plus de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») : cela concerne plus de la moitié des DEI tennoodois, contre un peu plus de 40 % à l'échelle de la Région. Les DEI avec une nationalité non-européenne (non **UE-27**) sont également fortement surreprésentés, à l'inverse des Belges. En outre, les hommes sont proportionnellement plus présents parmi les DEI tennoodois.

5-6 Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés selon diverses caractéristiques (% du nombre total de DEI), 2021



Source : Actiris ; calculs IBSA

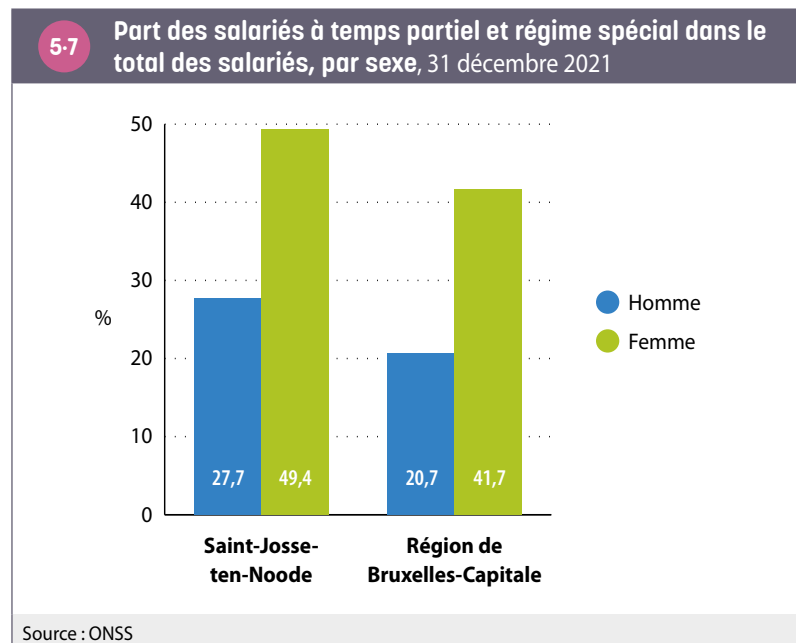
Note : La catégorie «autres études» regroupe les DEI qui disposent d'un diplôme non reconnu en Belgique. Il s'agit des diplômes obtenus dans des écoles situées dans un pays étranger, quel que soit le niveau d'études.

5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS TENNOODOIS

En 2019, 7 234 résidents tennodois sont salariés. Parmi eux, 13 % travaillent dans leur commune de résidence et 87 %, en dehors de celle-ci¹¹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Saint-Josse, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Saint-Josse.

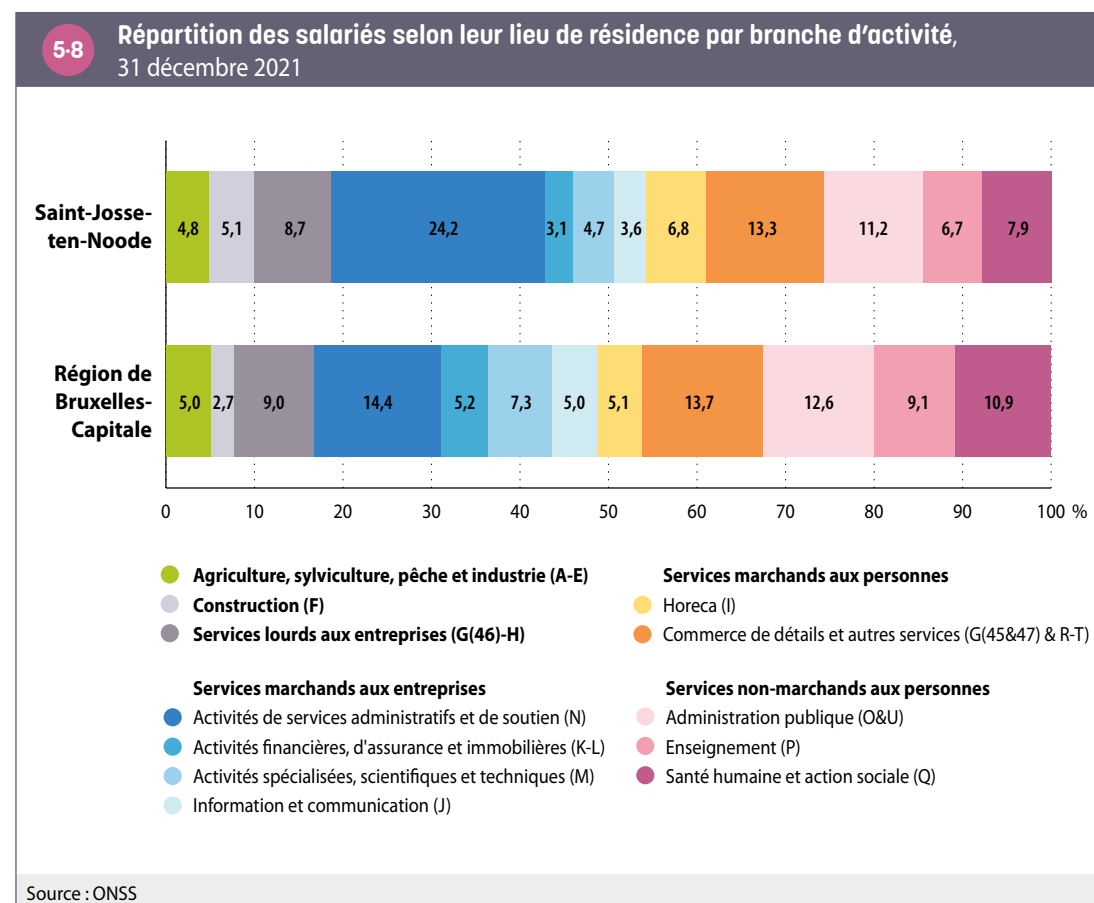
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Saint-Josse-ten-Noode comme à l'échelle régionale, le travail à temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Au sein de la Région, c'est à Saint-Josse-ten-Noode que le temps partiel est le plus fréquent. En effet, 49 % des femmes salariées tennodoises et 28 % des hommes salariés tennodois sont à temps partiel (contre respectivement 42 % et 21 % en Région bruxelloise) **5-7**. Rappelons que les femmes de Saint-Josse-ten-Noode présentent déjà un **taux d'emploi** très bas. La position des femmes tennodoises sur le marché du travail apparaît donc particulièrement défavorable au vu de ces indicateurs.



Les branches d'activités des salariés tennodois

La répartition des salariés tennodois par branche d'activité diffère de la situation régionale. La différence la plus marquante concerne la surreprésentation des Tennodois au sein des activités de **services administratifs et de soutien**. Ils sont aussi surreprésentés dans le secteur de la construction et de l'Horeca. À l'inverse, les salariés tennodois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans le secteur de la santé humaine et action sociale, l'enseignement, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur de l'information et de la communication **5-8**. De façon générale, les Tennodois sont plus occupés dans des secteurs d'activités moins bien rémunérés et moins exigeants du point de vue des qualifications.



11 Source : Steunpunt Werk.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

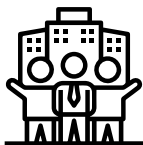
6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Saint-Josse-ten-Noode, 2019



1 989

sièges sociaux
assujettis à la TVA



776

unités locales
d'établissement



22 600

salariés



2 183

indépendants



3 046

emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire de Saint-Josse, en 2019, on dénombre 1 989 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 776 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹². Ces établissements accueillent 22 600 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Par ailleurs, 2 183 indépendants exercent leur activité à Saint-Josse¹³. Enfin, 3 046 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire de Saint-Josse. C'est la quatrième commune (loin derrière Bruxelles-Ville, et derrière Etterbeek et Ixelles) qui accueille le plus d'emplois dans les institutions internationales en Région bruxelloise, installées dans le Quartier Nord ou le long de la Petite Ceinture.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Saint-Josse-ten-Noode ont les caractéristiques suivantes **6-2** :

- la part d'indépendants y est moins élevée (9 % des actifs occupés à Saint-Josse-ten-Noode sont indépendants, contre 13 % dans la Région) ;
- les employés sont, en proportion, plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des ouvriers ; en effet, 71 % des salariés qui travaillent à Saint-Josse-ten-Noode sont

employés (contre 62 % dans la Région) et 12 % sont ouvriers (contre 20 % dans la Région) ;

- La part des femmes est plus élevée à Saint-Josse-ten-Noode que dans la Région.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	8,8 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	12,4 %	20,1 %
Part des employés	71,0 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	16,6 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	54,7 %	51,2 %
Part des hommes	45,3 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises à Saint-Josse, la commune accueille, en proportion du nombre d'habitants, moins d'entreprises que l'ensemble de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de **sièges sociaux** ou d'**unités d'établissement**. La différence est plus

¹² Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

¹³ Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

marquée concernant le nombre de sièges sociaux : on compte 74 sièges sociaux pour 1 000 habitants à Saint-Josse, contre 93 pour 1 000 dans la Région.

Par ailleurs, l'indicateur de la dynamique entrepreneuriale, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est également inférieur à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la Région bruxelloise dans son ensemble 6-3.

Les entreprises de taille moyenne (comptant entre 10 et 49 salariés), de même que les entreprises de grande taille (plus de 200 salariés) sont surreprésentées à Saint-Josse, à l'inverse des entreprises de très petite taille (entre 1 et 4 salariés). La commune accueille ainsi moins d'entreprises qu'ailleurs dans la Région, mais celles-ci sont de plus grandes tailles, employant un grand nombre de travailleurs.

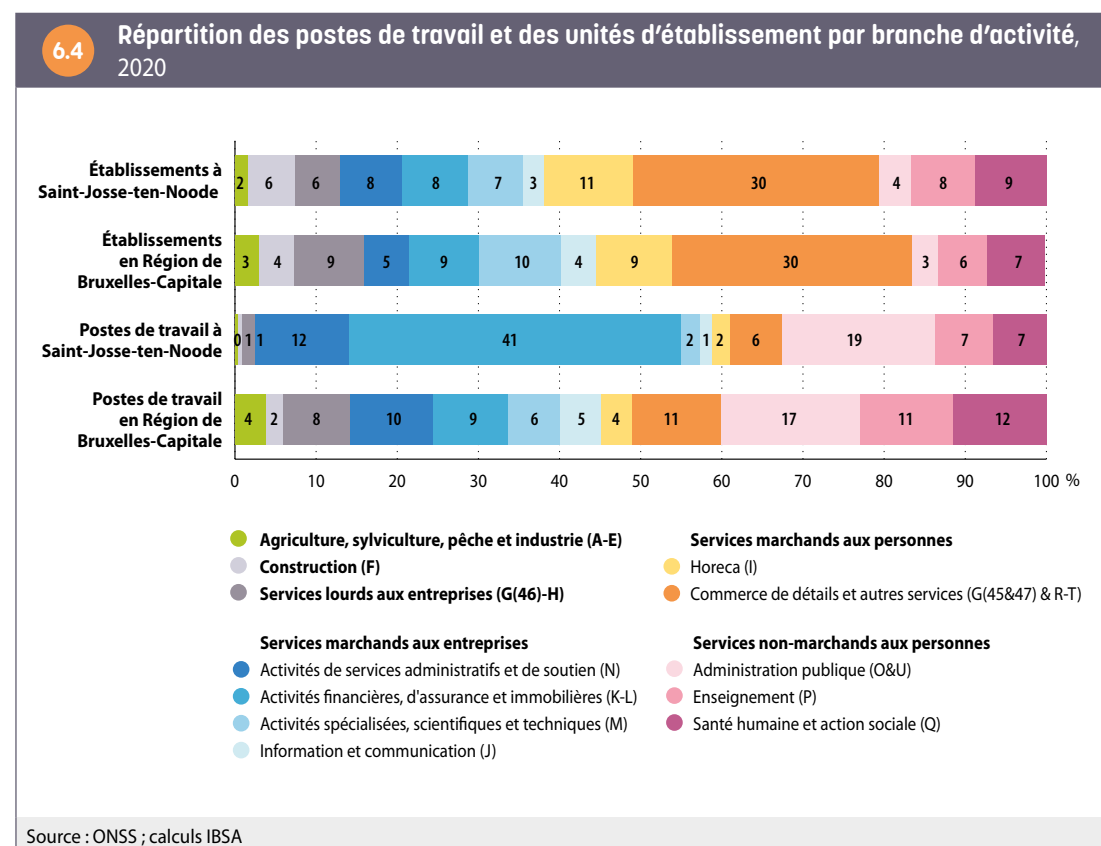
6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	74,1	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	28,3	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	1,3 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	58,4 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	14,6 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	19,1 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	4,2 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	3,6 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

Les activités financières, d'assurance et immobilières constituent de très loin le premier secteur en termes de nombre de postes sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode (41 % des postes dans la commune). Ce secteur est plus de quatre fois plus représenté à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle régionale (où il représente 9 % des postes). Plusieurs grandes entreprises de ce secteur ont leur siège social à Saint-Josse, parmi lesquels Belfus, P&V ou Ageas. Saint-Josse-ten-Noode est, après la Ville de Bruxelles, la commune qui compte le plus grand nombre de postes dans ce secteur. Loin derrière, en termes de nombre de postes, on retrouve les secteurs de l'administration publique (présences d'administrations et institutions fédérales et régionales), ainsi que des services administratifs et de soutien 6-4.

En termes de répartition des établissements par branche, il y a relativement peu de différences entre la commune et la Région. Les postes dans les activités financières, d'assurances et immobilières sont donc concentrés dans un nombre restreint de grands établissements.

La commune intègre une partie du «Quartier Nord» (à cheval sur Saint-Josse, la Ville de Bruxelles et Schaerbeek), l'une des plus grandes zones de bureaux de la Région, et compte également de grands immeubles de bureaux au niveau de la place Madou.



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, comme dans le cas des autres communes bruxelloises, le **solde migratoire d'entreprises** de Saint-Josse-ten-Noode est négatif (-48 entreprises, soit -12 pour 1 000). Saint-Josse-ten-Noode a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié¹⁴; 166 entreprises se sont installées à Saint-Josse-ten-Noode alors que 214 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Le solde migratoire d'entreprises de Saint-Josse-ten-Noode est fortement négatif au regard des autres communes de la Région.

Les soldes migratoires d'entreprises de Saint-Josse-ten-Noode sont négatifs dans la grande majorité des secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs concernent les **services lourds aux entreprises**, le **commerce de détail et autres services** et les **activités de services administratifs et de soutien**. Les soldes sont en revanche positifs pour deux secteurs: les activités financières, d'assurance et immobilières (le secteur le plus important en termes de nombre de postes à Saint-Josse, cf. supra) et l'Horeca **6-5**. Les migrations renforcent la spécialisation de Saint-Josse-ten-Noode dans les services financiers et d'assurance.

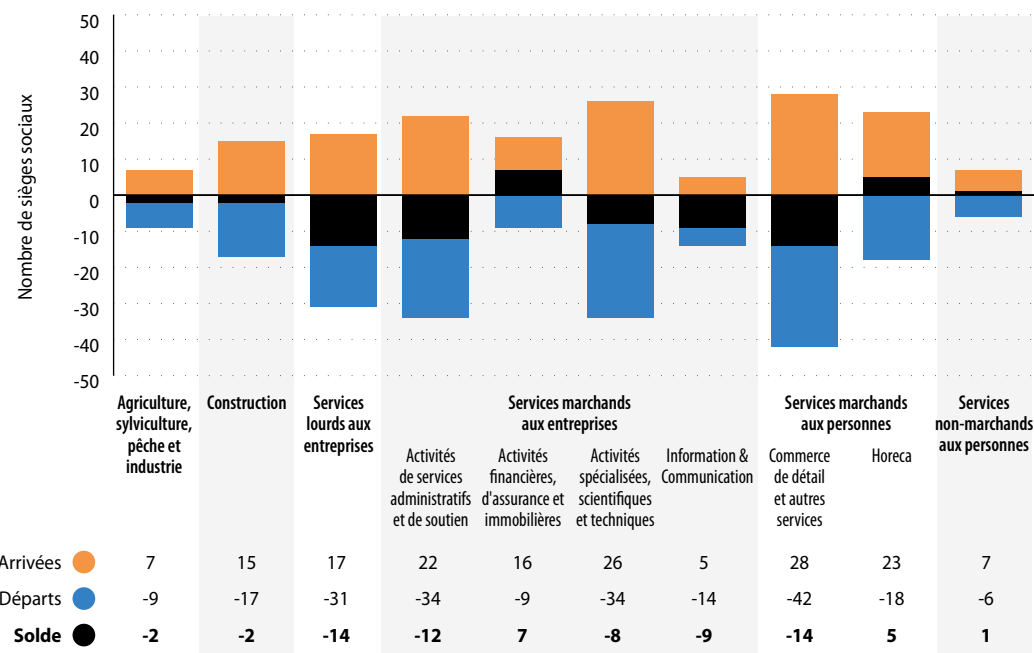
Si on distingue les migrations des entreprises de Saint-Josse-ten-Noode en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), la commune connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-7 entreprises, soit -2 pour 1 000 entreprises) ;
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-41 entreprises, soit -10 pour 1 000 entreprises).

Les entreprises quittent avant tout Saint-Josse-ten-Noode pour d'autres localisations en Région bruxelloise.

6-5

Nombre de migrations d'entreprises privées belges employant minimum 1 salarié entre 2009 et 2020 par secteur d'activité économique, Saint-Josse-ten-Noode



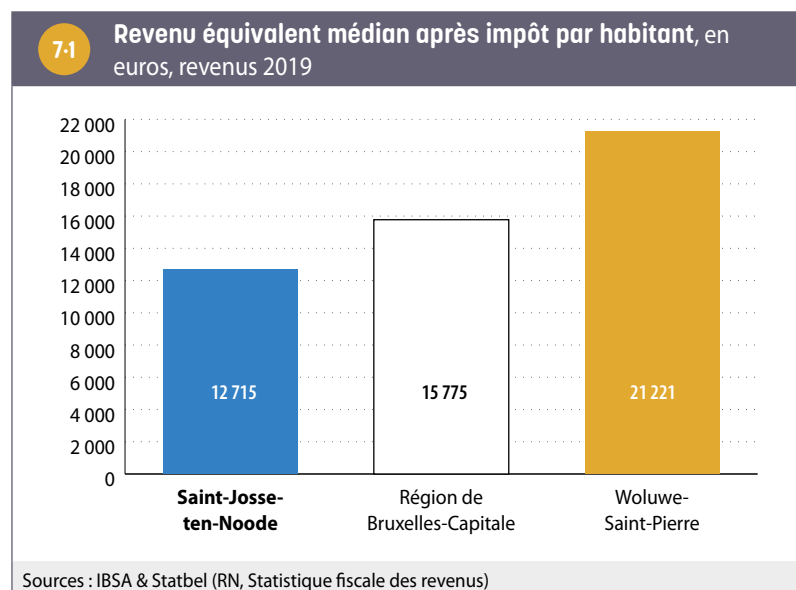
Source : Statbel ; calculs IBSA

14 L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

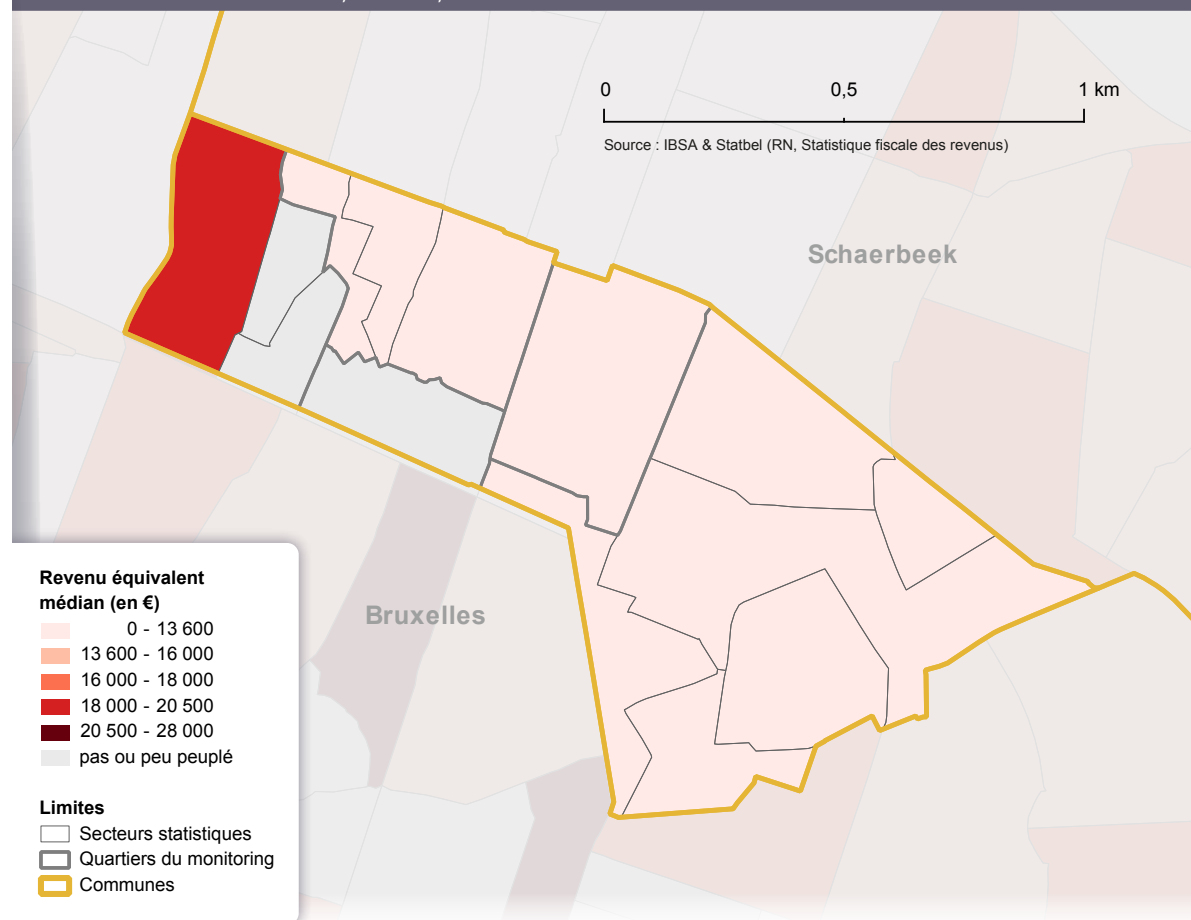
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu équivalent médian par habitant après impôt](#)¹⁵ s'élève à 12 715 euros à Saint-Josse-ten-Noode pour l'année 2019, soit 19 % en-dessous de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé en Région bruxelloise [7-1](#).



¹⁵ Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, en euros, revenus 2019



Les [revenus équivalents médians après impôt](#) varient très peu sur le territoire tennoodois. Saint-Josse-ten-Noode est une commune de [première couronne](#) se situant dans le [croissant pauvre](#) de la Région. Les revenus médians y sont très bas (moins de 13 600 €) sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception du secteur Manhattan (peu densément peuplé) où le revenu médian est nettement supérieur (près de 20 000 €) [7-2](#).

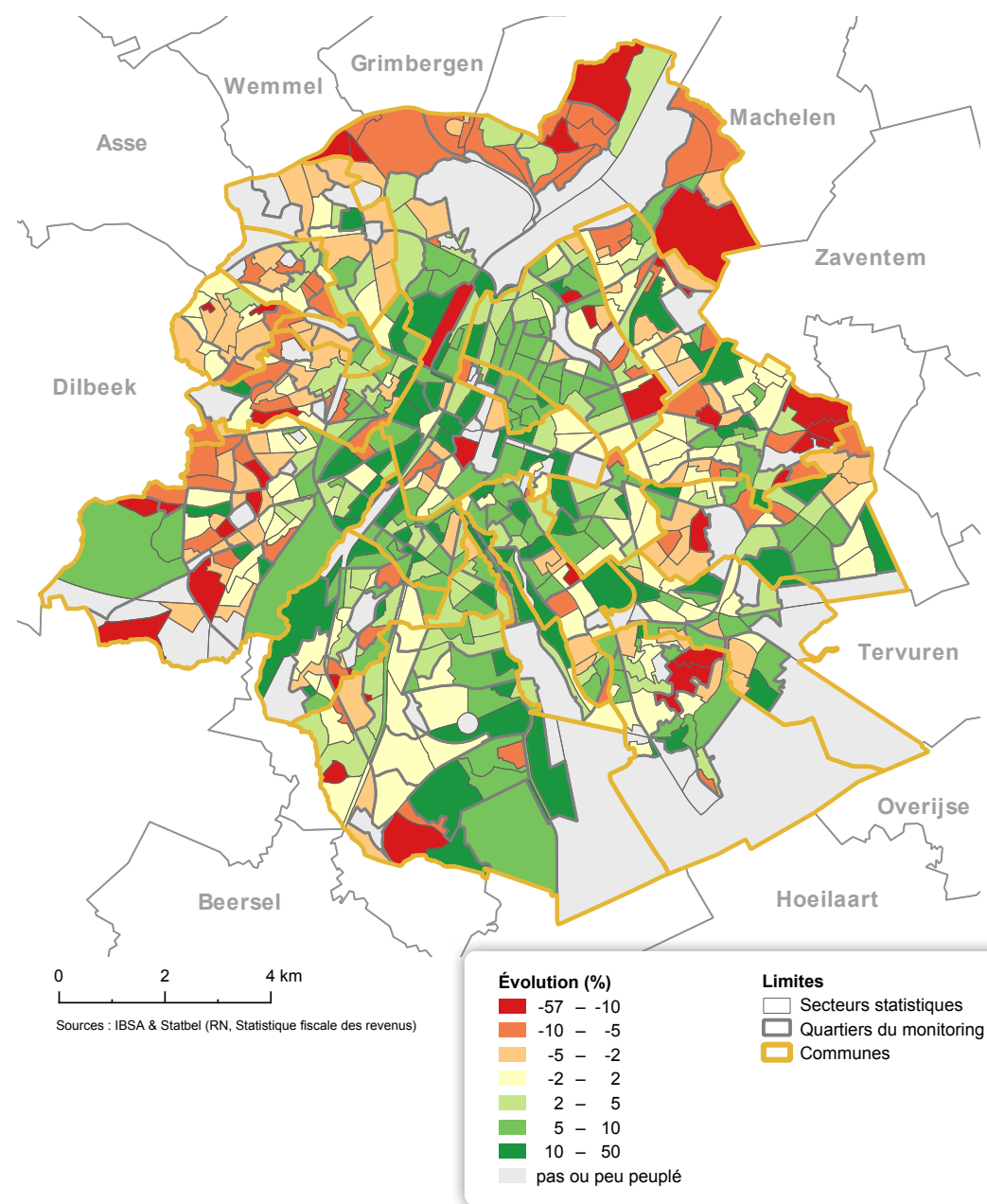
La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁶ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine (dont Saint-Josse-ten-Noode fait partie) en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la Région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁷.

À Saint-Josse, l'ensemble des **secteurs statistiques** connaissent une hausse de leur revenu médian, à l'exception du secteur (plus aisé) Manhattan, dans lequel le revenu médian a baissé.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



16 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

17 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est légèrement moins élevé à Saint-Josse-ten-Noode qu'en moyenne dans les 19 communes **7-4**.

7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Saint-Josse-ten-Noode	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,39	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,32	0,33
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)		

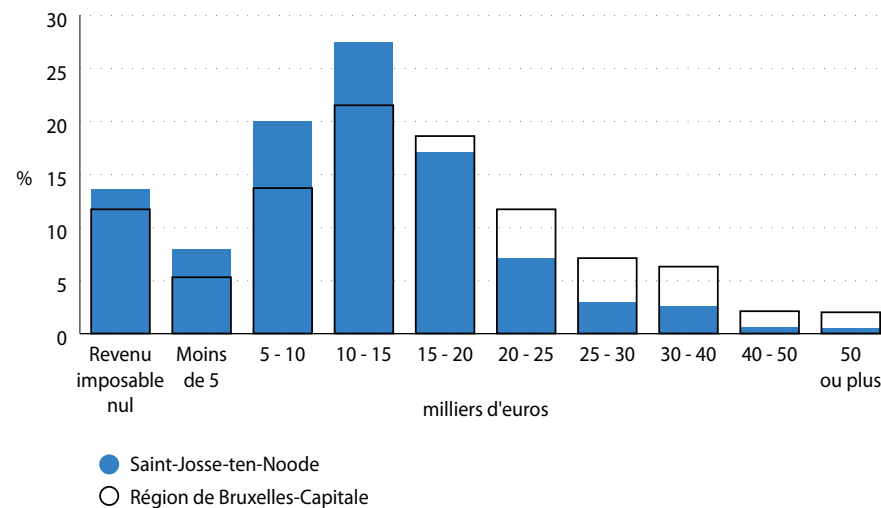
Les personnes avec des **revenus équivalents après impôt** compris entre 5 000 et 15 000 euros sont surreprésentées à Saint-Josse par rapport à l'échelle régionale. Les personnes dont les revenus sont supérieurs à 15 000 euros sont sous-représentées dans les différentes classes, et cette sous-représentation s'accroît à mesure que les tranches de revenus augmentent **7-5**.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul à Saint-Josse-ten-Noode est plus élevée qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc.

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Les personnes dans cette classe de revenus sont également surreprésentées à Saint-Josse. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Saint-Josse-ten-Noode comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes ⁷⁻⁶. C'est le cas pour tous les types de ménages, sauf dans le cas des personnes isolées ; à Saint-Josse-ten-Noode comme à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. Dans le cas des parents seuls avec enfants, la différence de revenus entre les hommes et les femmes à Saint-Josse-ten-Noode est faible. Les revenus médians à Saint-Josse-ten-Noode sont inférieurs à ceux de la Région, quels que soient le sexe et le type de ménage.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

	Saint-Josse-ten-Noode			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	15 440	15 678	15 551	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	18 070	14 497	16 374	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	19 111	13 374	16 568	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	16 768	16 021	16 061	21 221	18 032	18 495
Total	17 073	15 237	15 885	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

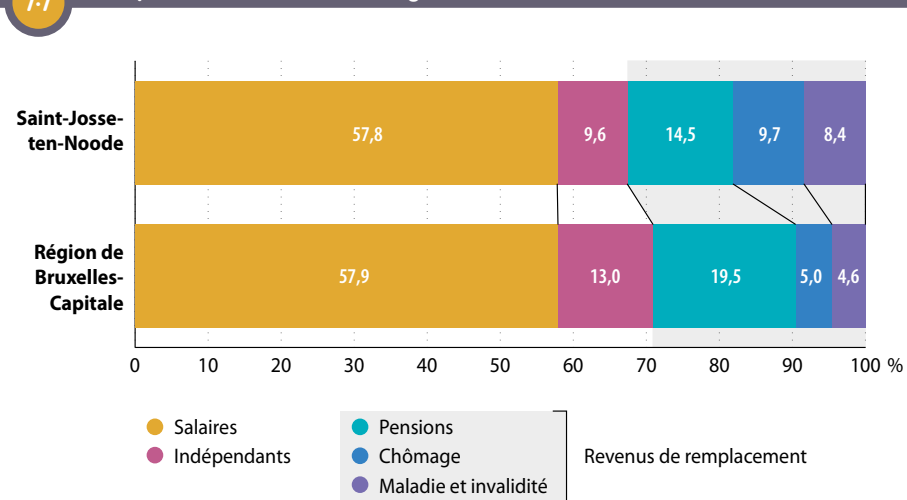
Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.

• Les déclarants avec un revenu imposable (corrigé du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.

• La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source des revenus fiscaux (avant impôt) en 2019 indique que la part des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités de maladie et invalidité est plus élevée qu'à l'échelle régionale (18 % contre 10 %). Si la part des revenus issus du travail salarié est identique à celle de la Région, celle issue du travail indépendant est inférieure. Enfin, la part des revenus des pensions est moins importante à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région (14,5 % contre 19,5 %), en lien avec la proportion moins importante de personnes âgées dans la commune, mais également, parce que le montant moyen des revenus des plus de 65 ans à Saint-Josse-ten-Noode est inférieur à celui observé au niveau régional. ⁷⁻⁷.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Le pourcentage global de la population de 18-64 ans qui perçoit une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est important à Saint-Josse-ten-Noode. Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 10 % perçoivent une allocation de chômage, 6,5 % une indemnité d'invalidité, 9 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 2,6 % une allocation aux personnes handicapées. Parmi les jeunes de 18-24 ans, la proportion de personnes percevant le RIS (ou ERIS) atteint 18,5 %.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de 65 ans et plus percevant la GRAPA atteint 26 %, contre 13 % pour la Région bruxelloise. Saint-Josse-ten-Noode est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée. Les personnes âgées de Saint-Josse-ten-Noode présentent un profil socioéconomique encore beaucoup plus défavorisé qu'à l'échelle régionale. La différence de situation socioéconomique entre Saint-Josse-ten-Noode et la Région est en effet nettement plus marquée pour les anciennes générations que pour les générations plus jeunes. On constate également que 10 % des personnes âgées à Saint-Josse-ten-Noode vivent avec une allocation aux personnes handicapées, contre 6 % dans la Région **7.8**.

7.8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Saint-Josse-ten-Noode			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	2 706	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	500	15,2	18,5	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	103	10,0	3,8	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	18 654	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	1 628	10,2	8,7	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	1 921	16,1	10,3	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	1 204	3,7	6,5	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	476	2,0	2,6	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	2 316	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	608	23,6	26,3	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	228	8,5	9,8	6,0	6,4

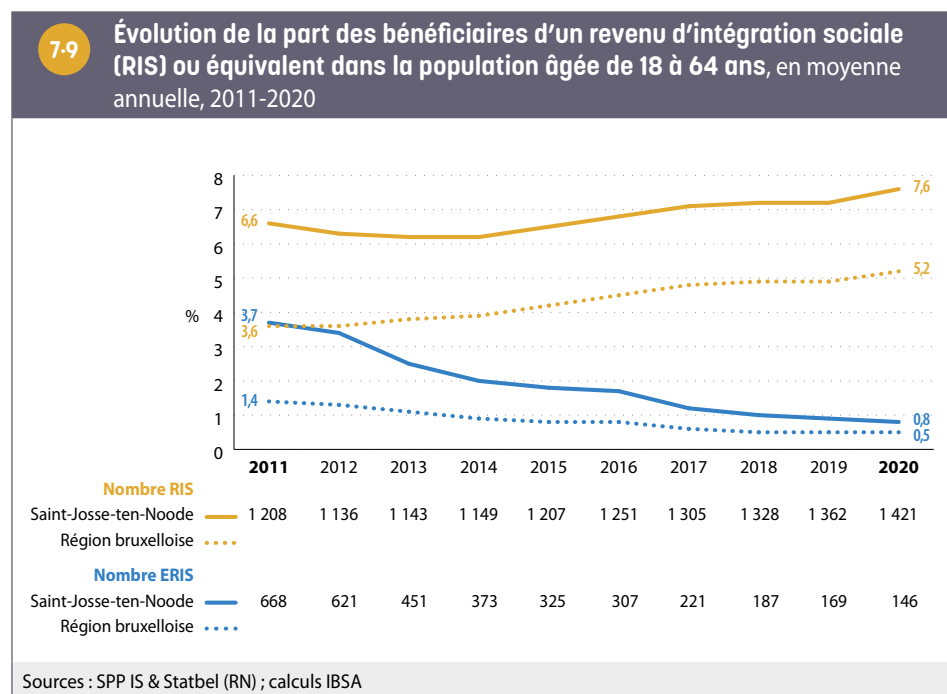
Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA

(1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.

(2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

La part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) a augmenté entre 2014 et 2020 à Saint-Josse-ten-Noode **7-9**. L'augmentation est notable entre 2015 et 2017¹⁸; elle est suivie par une relative stagnation, et ensuite d'une ré-augmentation dans le cadre de la crise du Covid-19.

Le nombre et la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** ont diminué durant la période 2011-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



18 Cette augmentation en 2015 et 2016 est probablement en partie suite aux réformes relatives aux allocations d'insertion de l'ONEM limitées désormais à 3 ans et ayant résulté en de nombreuses exclusions du droit à ces allocations. Une partie de ces personnes ne sont tournées vers le CPAS.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 10 234 personnes ont droit à une intervention majorée à Saint-Josse-ten-Noode en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 38 % de la population. Il s'agit d'un pourcentage particulièrement élevé, nettement supérieur encore à celui de la Région dans son ensemble (26,5 %). Après Molenbeek-Saint-Jean, c'est la commune où le pourcentage de BIM dans la population est le plus élevé. Les pourcentages à Saint-Josse-ten-Noode sont plus élevés que ceux de la Région quel que soit le groupe d'âge. Mais la différence est encore plus forte pour les personnes âgées de 65 ans et plus : 59,5 % d'entre elles ont le statut BIM à Saint-Josse, contre 33 % dans la Région. C'est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée **7-10**.

7-10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

	Saint-Josse-ten-Noode						Région de Bruxelles-Capitale		
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		
Classe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 428	1 402	2 830	44,8	47,2	46,0	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	568	536	1 104	40,2	41,5	40,8	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	2 309	2 613	4 922	26,8	35,6	30,9	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	602	776	1 378	58,7	60,1	59,5	30,6	35,3	33,4
Total	4 907	5 327	10 234	34,5	41,3	37,7	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
 (1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

De 2015 à 2020, Saint-Josse-ten-Noode a enregistré tantôt un excédent, tantôt un déficit dans le budget ordinaire. Le résultat cumulé est cependant resté positif jusqu'en 2019. En 2020, le résultat cumulé affichait un solde négatif. En effet, en raison de la crise du Covid-19, les dépenses ont fortement augmenté cette année-là, alors que les recettes sont restées stables.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne plus élevées à Saint-Josse-ten-Noode durant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises **8-1**.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020		
	Saint-Josse-ten-Noode	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	2 805	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	2 849	1 886
Dette en euros par habitant	3 174	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	594	292
Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA		

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**¹⁹ constitue la principale source de **recettes** de Saint-Josse-ten-Noode. La part de cette source est au niveau de celle des 19 communes réunies (38 %, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 18 % des recettes de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, tandis que les autres fonds et dotations représentent 20 % **8-2**. Ramenées au nombre d'habitants, les recettes des fonds et dotations de Saint-Josse-ten-Noode sont très élevées. Pour la dotation générale, Saint-Josse-ten-Noode reçoit le montant par habitant le plus élevé des 19 communes sur la période 2015-2020, et pour les autres fonds et dotations, le deuxième montant par habitant le plus élevé des 19 communes.

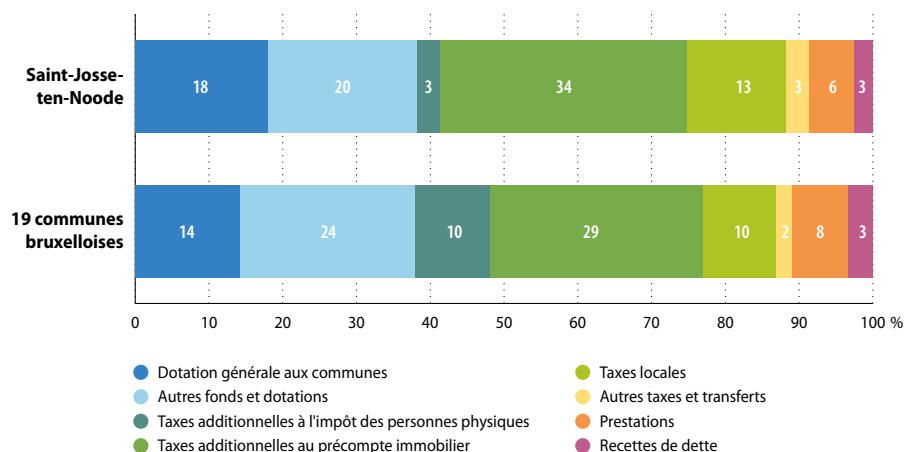
Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²⁰ constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Saint-Josse-ten-Noode. Leur part dans les recettes ordinaires est supérieure à celle des 19 communes réunies (34 % contre 29 %, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont les deuxièmes plus élevées des 19 communes, après celles de la ville de Bruxelles. Bien que le pourcentage des centimes additionnels sur le précompte immobilier soit très proche de la moyenne régionale, la base imposable est substantielle en raison des nombreux bureaux présents dans la commune.

Les recettes des **taxes communales** (13 %) représentent la troisième source de revenus de la commune. Leur part est supérieure à la moyenne des 19 communes. La part de l'impôt des personnes physiques est en revanche limitée (3 %). Les recettes par habitant issues de l'impôt des personnes physiques à Saint-Josse-ten-Noode sont les plus faibles des 19 communes. La commune a en effet le revenu médian le plus bas de toutes les communes bruxelloises (voir chapitre **7**, Revenus).

¹⁹ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²⁰ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

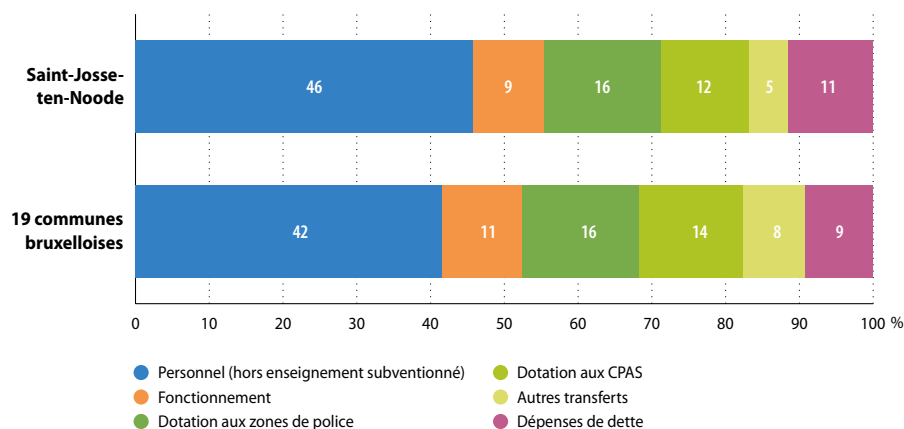
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



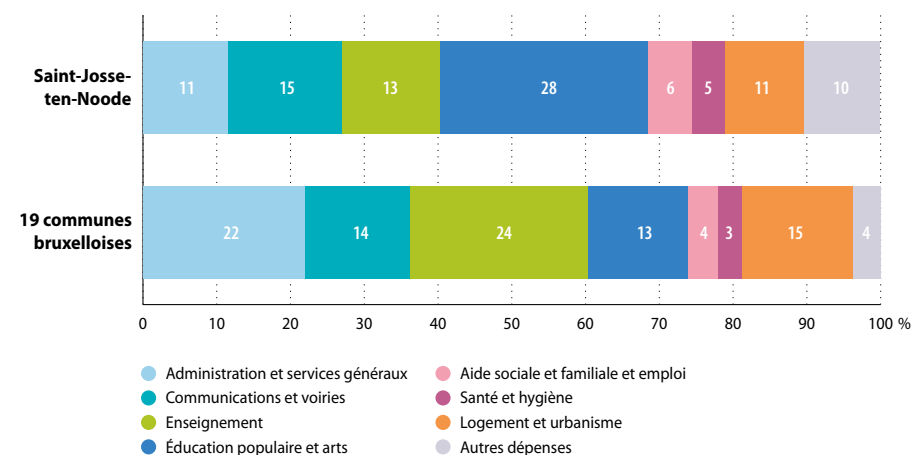
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Au cours de la période 2015-2020, une moyenne de 46 % des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes **8-3**. Les dépenses de fonctionnement et la somme des dotations sont relativement un peu moins élevées à Saint-Josse-ten-Noode que dans les 19 communes réunies, contrairement aux dépenses de dette.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que le domaine de l'éducation populaire et des arts a représenté une part importante des investissements de Saint-Josse-ten-Noode au cours de la période 2015-2020 (28 % des dépenses d'investissement, contre 13 % pour les 19 communes). Les domaines de l'enseignement (13 %, contre 24 % pour les 19 communes) ainsi que de l'administration et des services généraux (11 %, contre 22 % pour les 19 communes) représentent en revanche une part relativement plus faible des investissements de Saint-Josse-ten-Noode pendant cette période **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 3 536 bâtiments (2 747 résidentiels et 789 non résidentiels) et 10 287 logements sont recensés à Saint-Josse-ten-Noode, dont 792 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 638 euros à Saint-Josse-ten-Noode, contre 739 euros à l'échelle régionale²¹. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²².

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

Maisons 2 façades et immeubles à appartements composent le bâti résidentiel de la commune. En effet, à Saint-Josse-ten-Noode, parmi les 2 747 bâtiments résidentiels, 79 % sont des maisons deux façades²³ et 20 % des immeubles à appartements (contre respectivement 64 % et 23 % en Région bruxelloise). Les maisons 3 et 4 façades sont absentes dans la commune ^{9.1}.

9.1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Saint-Josse-ten-Noode	79 %	0,2 %	0,2 %	20 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

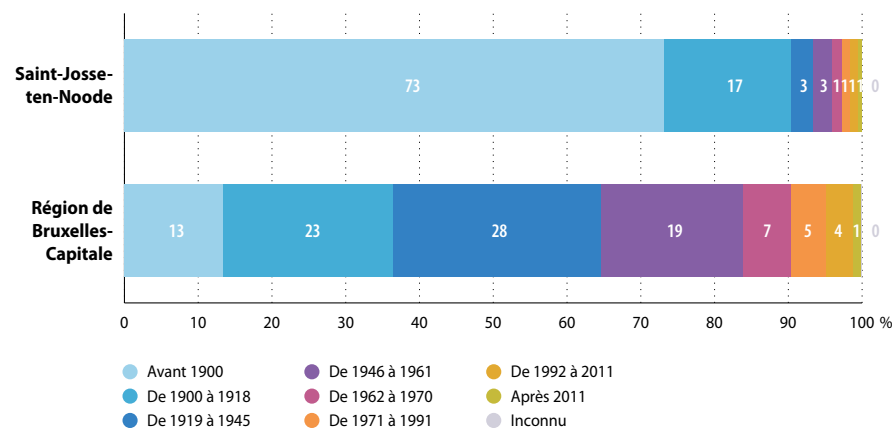
21 SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrb-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

22 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

23 Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Saint-Josse-ten-Noode fait partie de la **première couronne** urbaine, ce qui implique une part importante de bâtiments anciens. En considérant l'ensemble du territoire communal de Saint-Josse, les bâtiments résidentiels très anciens – construits avant 1900 – sont largement majoritaires et constituent 73 % du parc (contre 23 % du parc à l'échelle régionale). C'est la commune bruxelloise où la part de bâtiments résidentiels construits avant 1900 est la plus élevée ^{9.2}.

9.2 Répartition des bâtiments résidentiels selon la période de construction, 1^{er} janvier 2021



Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Sur la base du Censur 2011, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la situation régionale : 28 % des logements comptent 1 à 3 pièces (contre 20 % à l'échelle régionale). Les logements de très grande taille (8 pièces et plus) sont eux aussi (mais dans une moindre mesure) surreprésentés dans la commune (12 % des logements contre

10 % pour la Région). Les logements comprenant entre 4 et 7 pièces sont quant à eux sous-représentés : ils représentent 40 % du parc à Saint-Josse-ten-Noode, contre 59 % à l'échelle régionale. La part des logements pour lesquels le nombre de pièces est inconnu est particulièrement importante à Saint-Josse-ten-Noode (un cinquième des logements, soit une proportion deux fois plus élevée qu'à l'échelle régionale), ce qui implique d'interpréter les chiffres avec prudence (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Les locataires sont plus présents qu'à l'échelle régionale : 71 % des logements à Saint-Josse-ten-Noode sont occupés par des locataires, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale (Census 2011). La part des logements occupés par leur propriétaire est donc nettement inférieure (29 %) à celle de la Région bruxelloise (39 %).

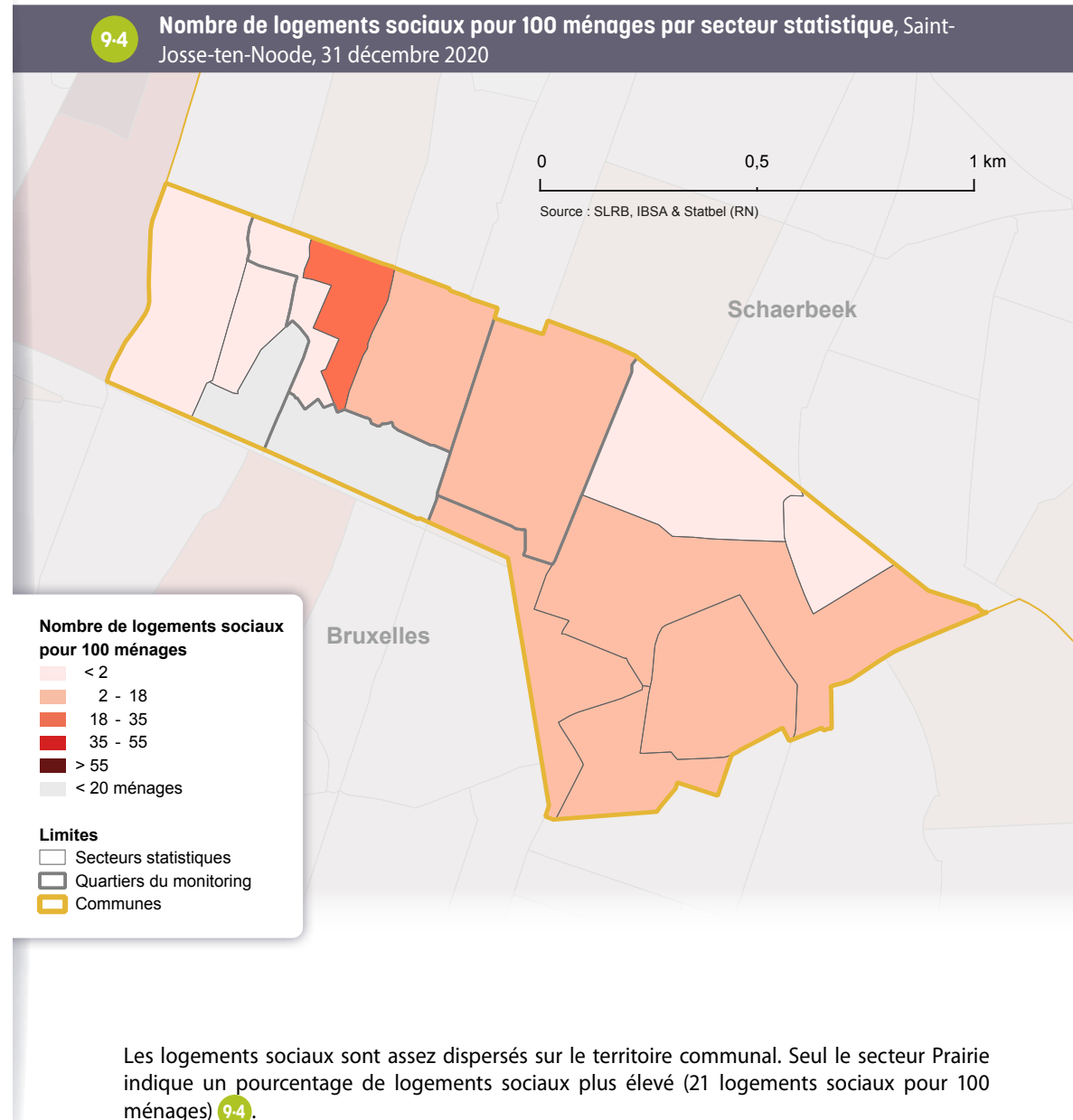
9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Saint-Josse-ten-Noode compte 792 **logements sociaux**, soit 12 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est un peu plus bas à Saint-Josse-ten-Noode (6,4 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) **9-3**.

En 2022, 1 408 ménages résidant à Saint-Josse-ten-Noode (1 429 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 11 % des ménages de la commune, sont par ailleurs inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁴. Saint-Josse-ten-Noode est la deuxième commune avec la plus grande part de ménages en attente de logement social, après Molenbeek.

9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020		
	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	792	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,4	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

24 Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Chiffre du nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁵. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 424 à Saint-Josse²⁶. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Saint-Josse, 175 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁷, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁸. Au total, on dénombre 199 logements acquisitifs à finalité sociale à Saint-Josse²⁹ **9-5**.

9-5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Saint-Josse-ten-Noode	424	175	199
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079
Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale			

25 Perspective.brussels (2021).

26 356 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019, 67 logements du Fonds du logement au 01/01/2019 et 1 logement de la Régie foncière (au 01/01/2017).

27 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

28 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

29 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus bas à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, les prix médians des ventes d'appartements et des maisons sont respectivement de 200 000 et de 380 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶.

Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements corrigés de l'inflation a augmenté de façon importante à Saint-Josse-ten-Noode (+27 %), encore plus qu'à l'échelle régionale (+23 %). Le prix de vente médian des maisons corrigé de l'inflation a augmenté également (+9 %) mais moins fortement qu'à l'échelle régionale (+18 %).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021

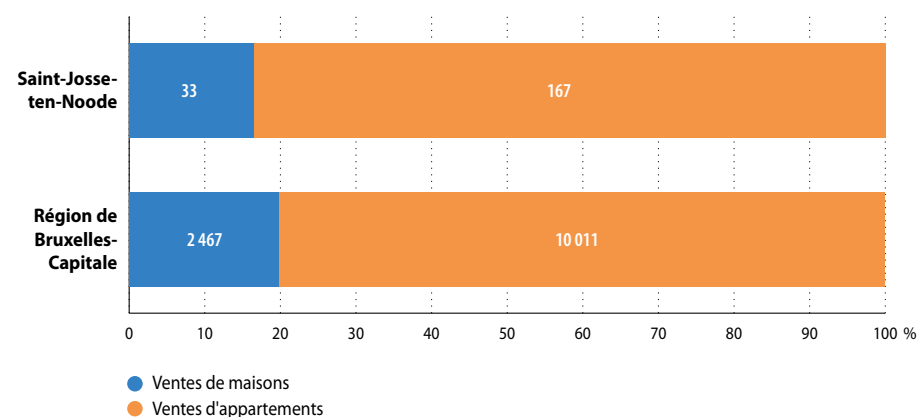
	Saint-Josse-ten-Noode		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	350.000 €	380.000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	37	33	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	158.000 €	200.000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	140	167	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	1,40	1,62	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA

(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

En 2021, à Saint-Josse, 84 % des ventes immobilières concernent des appartements et 17 % des ventes de maisons, contre 80 % et 20 % en Région bruxelloise ⁹⁻⁷.

9-7 Nombre total et répartition des ventes immobilières entre maisons et appartements, 2021



Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Saint-Josse, on dénombre 0,4 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur inférieure à la celle de la Région (0,6). C'est la commune la moins motorisée de la Région bruxelloise, tout juste avant Saint-Gilles. Le taux de motorisation est le plus élevé à Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (entre autres la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³⁰.

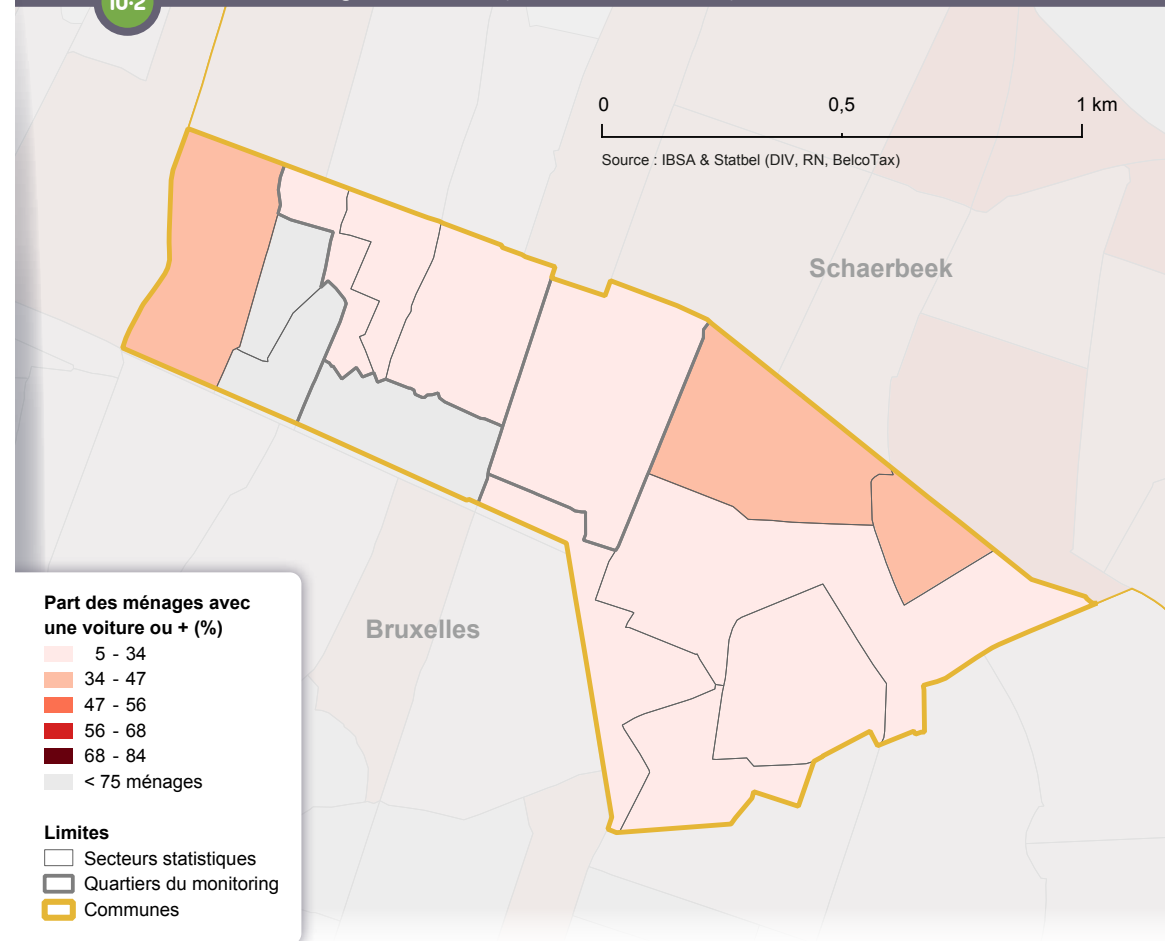
À Saint-Josse, 69 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est bien supérieur à la proportion régionale (52 %), 27 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 4 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

10-1 Motorisation des ménages, 2019				
			Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	69,1	52,3
	1 voiture	%	26,6	37,7
	2 voitures ou plus	%	4,3	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,4	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	2,6	7,7
Source : Statbel ; calculs IBSA				

30 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, 2019



La part de ménages motorisés varie très peu au sein de la commune ¹⁰⁻². Les taux de motorisation sont très bas dans pratiquement tous les secteurs, et à peine plus élevés dans les secteurs Manhattan, Bossuet et Steurs.

La part de ménages disposant d'une voiture de société à Saint-Josse-ten-Noode est largement inférieure à ce que l'on observe au niveau régional (2,6 % contre 8 %) ¹⁰⁻¹. C'est la commune bruxelloise où cette part est la plus faible. La plus élevée est observée à Woluwe-Saint-Pierre (16 %).

Ce constat est à lier avec la situation des Tennoodois sur le marché du travail. De manière générale, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³¹) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels, 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de [première couronne](#), particulièrement à l'est.

Saint-Josse-ten-Noode se situe au niveau de la moyenne bruxelloise en termes d'offre de voitures Cambio. En 2021, on y dénombre 15 emplacements, soit un emplacement pour 1 808 habitants (contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région). Ixelles est la commune la plus équipée, avec un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

En 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 279 fois en moyenne à Saint-Josse, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021		Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en terme d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	15	647	80	17
	Habitants par emplacement	1 808	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	4 192	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	279	439	342	441
Source : parking.brussels					

31 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

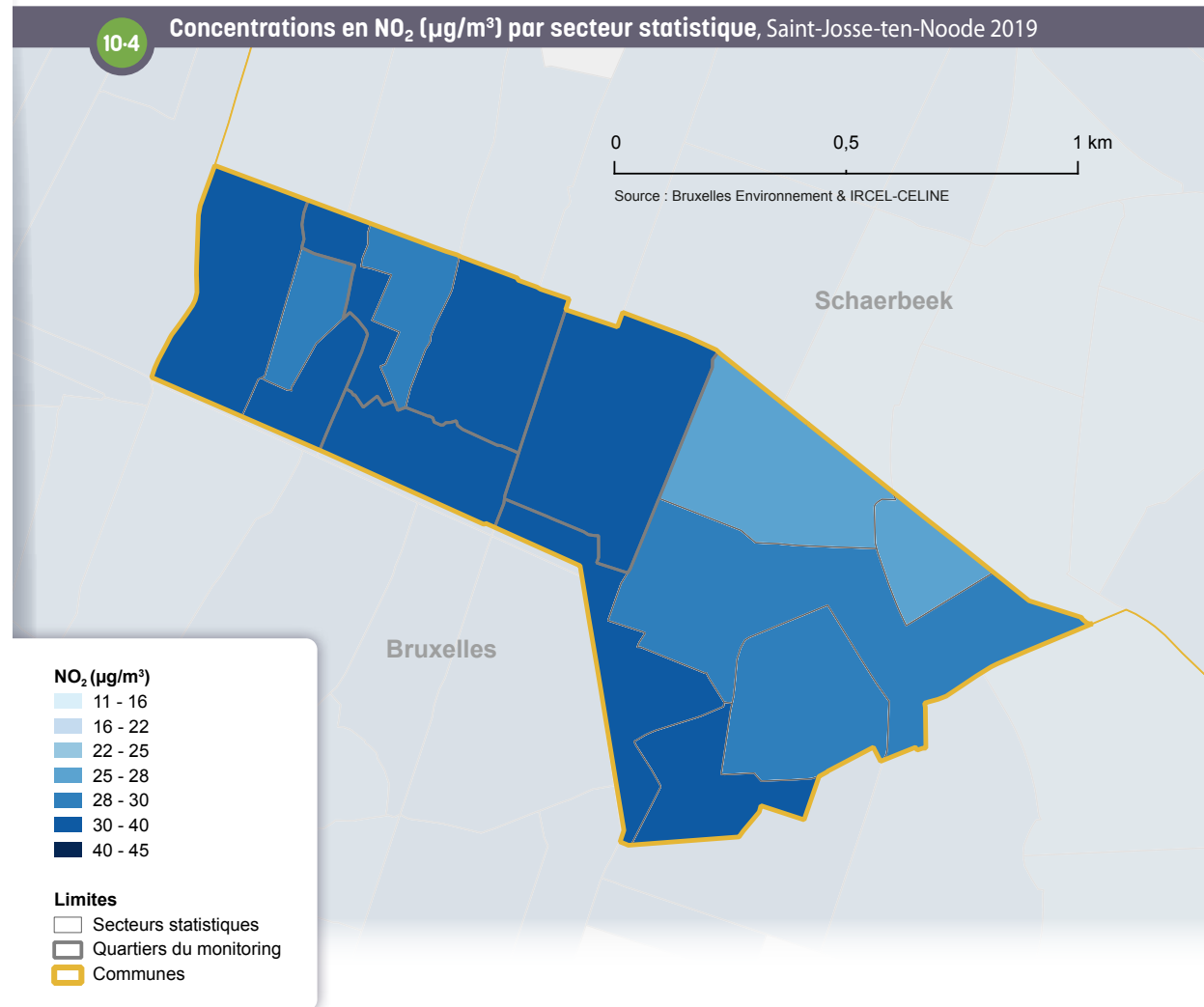
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). Saint-Josse, en tant que commune centrale et densément peuplée, est fortement exposée au NO_2 . Globalement, les concentrations sont les plus élevées dans la partie ouest de la commune et le long de la petite ceinture 10-4.



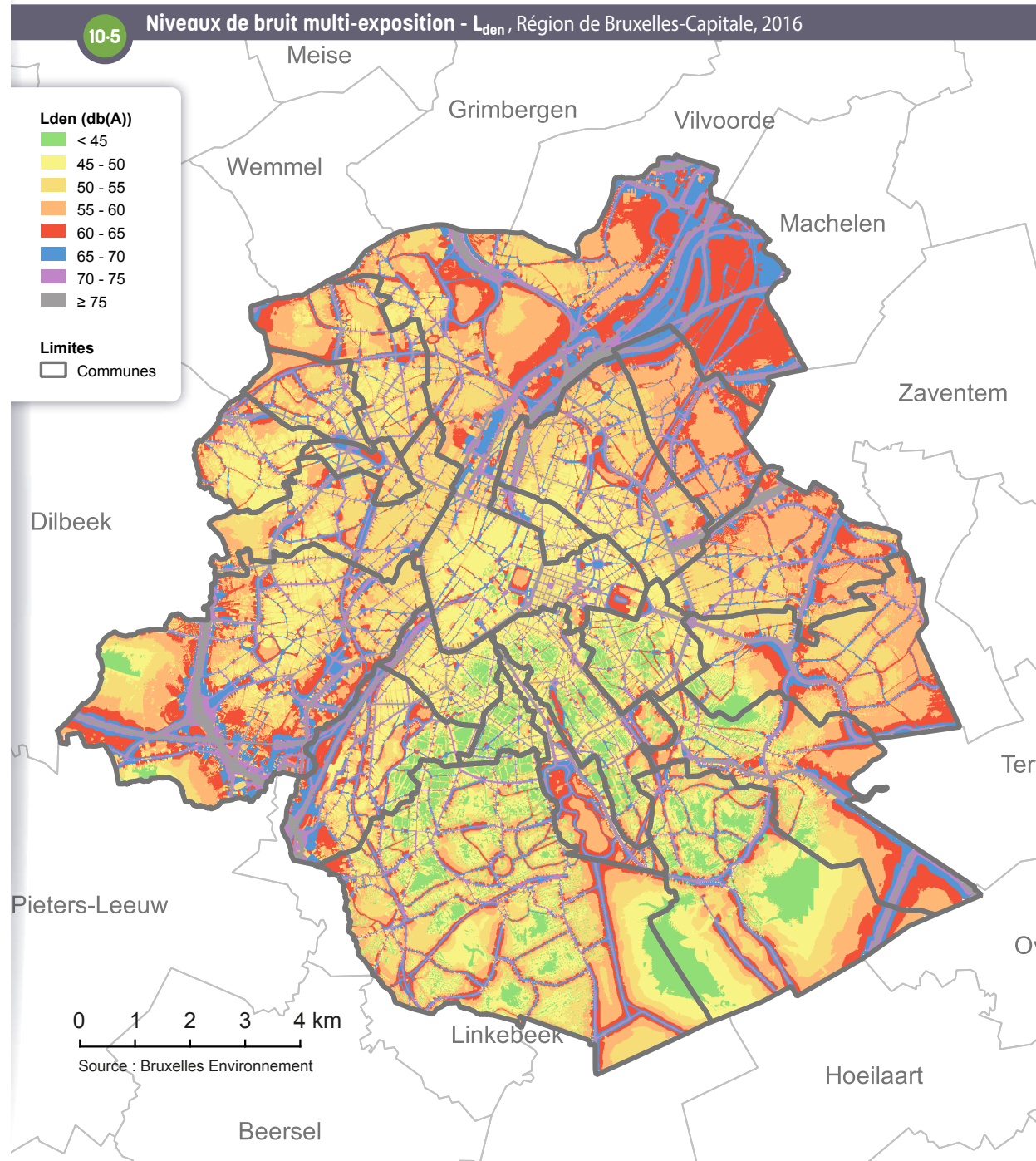
Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison estimée des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. Cette carte ne tient pas compte des bruits par exemple relatifs à la densité de la population, aux bruits du voisinage ou celui relatif de la présence de cafés/bars.

À Saint-Josse, le trafic routier lié aux grands axes ainsi que le trafic ferroviaire expliquent les niveaux plus élevés de bruit dans l'ouest de la commune, avec la présence du chemin de fer et la proximité de la Gare du Nord, ainsi que le boulevard Roi Albert et le boulevard du Jardin Botanique. De manière générale, la zone qui longe la petite ceinture est soumise à un niveau de bruit relativement élevé.



Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

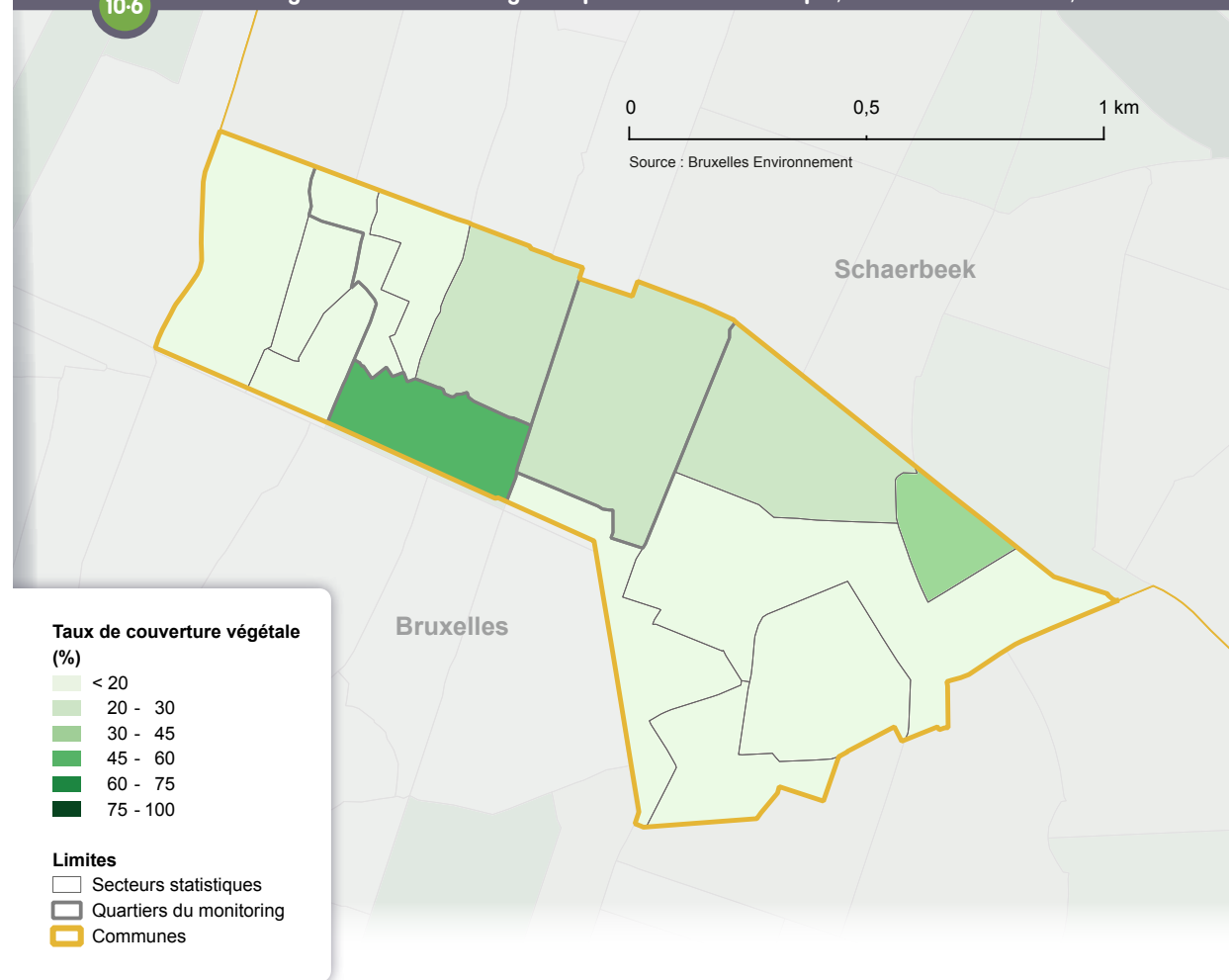
Saint-Josse-ten-Noode est une commune nettement *moins verte* que la Région dans son ensemble (qui inclut une partie de la Forêt de Soignes). En effet, seul 20 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % dans la Région) et 14 % sous couverture arborée (contre 33 % dans la Région) ¹⁰⁻⁷. C'est l'une des communes les moins vertes de la Région.

La couverture végétale est globalement faible sur l'ensemble du territoire de Saint-Josse, à l'exception du secteur Jardin Botanique (avec son parc du même nom) et Steurs (présence du Square Armand Steurs)

¹⁰⁻⁶.

10-6

Pourcentage de couverture végétale par secteur statistique, Saint-Josse-ten-Noode, 2020



À Saint-Josse, la superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public est quasi nulle, les espaces verts (le parc Jardin Botanique et le square Armand Steurs) étant de taille relativement réduite. La part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public n'est que de 7 %, contre 19 % dans la Région. Néanmoins, seulement 14 % du territoire est carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public à Saint-Josse, contre 27 % dans la Région 10-7. Ceci s'explique par la faible taille de la commune : même si les espaces verts sont rares et de tailles réduites, l'essentiel du territoire communal n'en est pas très éloigné. Par ailleurs, certains espaces verts de communes avoisinantes sont accessibles à certains tennodois (parc Reine verte à Schaerbeek ou square Ambiorix à Bruxelles-Ville).

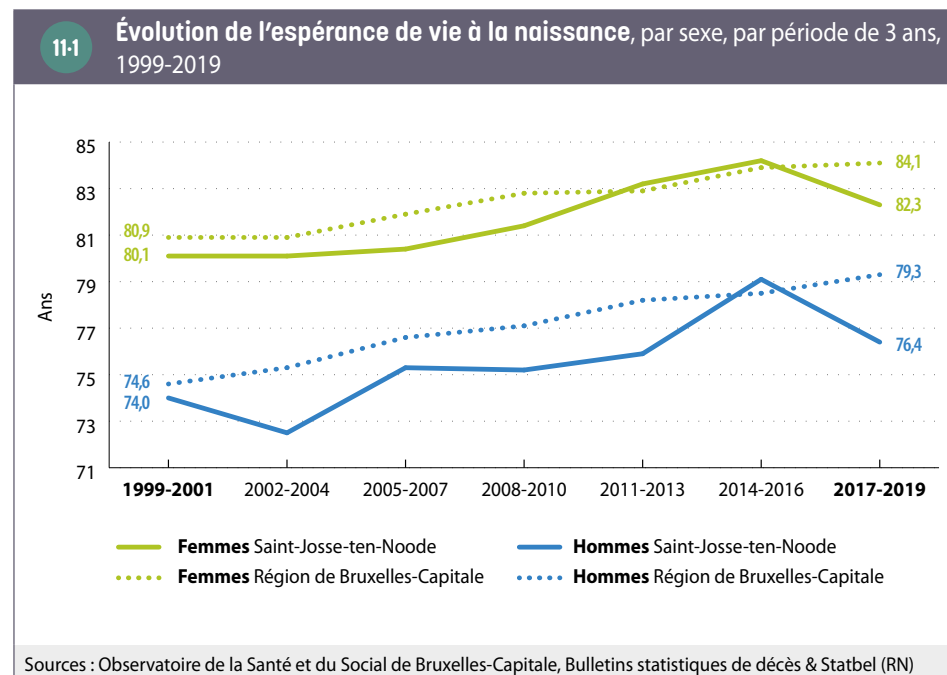
10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km²)	2020	0,2	85,0
Surface de la couverture arborée (km²)		0,2	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		20	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		14	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km²)	2021	0,1	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km²)		0,2	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		7	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		14	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m²/hab)		3	25
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA			

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

Tant chez les hommes que chez les femmes, l'espérance de vie à la naissance est plus faible à Saint-Josse-ten-Noode qu'en Région bruxelloise : pour la période 2017-2019, l'espérance de vie à la naissance est de 82,3 ans pour les femmes et de 76,4 ans pour les hommes à Saint-Josse-ten-Noode, contre respectivement 84,1 ans et de 79,3 ans dans la Région ¹¹⁻¹. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement chez les hommes que chez les femmes en Région bruxelloise. À Saint-Josse-ten-Noode, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance a augmenté de façon similaire chez les hommes et les femmes.



L'espérance de vie plus faible à Saint-Josse-ten-Noode s'explique par la situation socio-économique moins favorable des habitants par rapport à la moyenne régionale. Par exemple, le revenu médian est nettement plus bas à Saint-Josse-ten-Noode qu'à l'échelle de la Région. En effet, la pauvreté et la santé sont étroitement liées. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie (logement, situation professionnelle, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé³².

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Saint-Josse-ten-Noode, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 577 décès pour 100 000 hommes et de 278 décès pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont, en comparaison avec la Région bruxelloise, plus élevés pour les hommes et relativement proches pour les femmes.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a cependant considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Saint-Josse-ten-Noode était de 698 pour 100 000 hommes et de 384 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Saint-Josse-ten-Noode, les causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches), les cardiopathies ischémiques et les maladies cérébrovasculaires. Pour les femmes, les principales causes sont le cancer de l'appareil respiratoire et les **cardiopathies ischémiques**.

Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées de 75 ans et plus résidant en Région bruxelloise.

32 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11.2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Saint-Josse-ten-Noode	Taux de mortalité standardisé (1) Saint-Josse-ten-Noode (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Saint-Josse-ten-Noode	Taux de mortalité standardisé (1) Saint-Josse-ten-Noode (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	445	576,8	487,8	210	277,6	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	50	74,9	55,8	24	32,8	25,3
Cardiopathies ischémiques	48	66,4	43,0	11	14,7	13,0
Maladies cérébrovasculaires	25	36,2	20,9	< 10	-	11,4
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphyseme)	12	18,6	23,5	< 10	-	14,0
Suicide (2)	14	12,1	16,3	< 10	-	7,6
Cancer du pancréas	13	19,2	11,4	< 10	-	7,6
Maladies hépatiques chroniques	10	12,8	16,8	< 10	-	7,6
Cancer du côlon	10	13,2	10,8	< 10	-	6,5

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) [Standardisation](#) directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Pour la plupart des causes de décès, on constate qu'il y a relativement plus d'hommes qui meurent prématurément à Saint-Josse-ten-Noode que dans la Région. Les différences entre communes en matière d'[espérance de vie](#) et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants. La pauvreté, dans toutes ses dimensions, peut entraîner une détérioration de l'état de santé et une mauvaise santé peut conduire à l'appauvrissement. Les inégalités sociales de santé touchent tous les âges et sont liées à la plupart des problèmes de santé³³. Le cancer du système respiratoire est remarquablement plus fréquent à Saint-Josse-ten-Noode qu'en Région bruxelloise, surtout chez les hommes. Parmi les explications possibles, citons les différences socio-économiques dans le comportement tabagique (par exemple, il existe une relation négative entre le niveau d'éducation et le tabagisme), mais aussi des facteurs environnementaux tels que des logements de moindre qualité. Les cardiopathies ischémiques sont également plus fréquentes chez les hommes de Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la Région.

Les causes de décès prématurés chez les femmes de Saint-Josse sont peu détaillées car les chiffres sont trop petits (du fait de la petite taille de la commune).

33 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. 2019. Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé. Commission communautaire commune, Bruxelles.

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** calculés à Saint-Josse-ten-Noode sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019 sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Saint-Josse-ten-Noode (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	14	6,2	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	10	4,5	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Saint-Josse-ten-Noode / (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁴, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toutes les personnes en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁵. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³⁴ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

³⁵ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Saint-Josse-ten-Noode, on estime que 7 % des bénéficiaires sont diabétiques, près d'1 % d'entre eux souffrent d'une maladie cardiaque et environ 7 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après **standardisation** pour l'âge, il ressort que ces trois maladies chroniques sont plus fréquentes à Saint-Josse-ten-Noode qu'en moyenne dans la Région **11-4**. De toutes les communes bruxelloises, c'est à Saint-Josse-ten-Noode que le diabète est le plus fréquent, après avoir neutralisé l'effet de la structure d'âge plus jeune de la commune **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Saint-Josse-ten-Noode (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Saint-Josse-ten-Noode (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	7 400,0	11 010,0	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	739,6	1 370,9	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 327,1	11 841,1	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

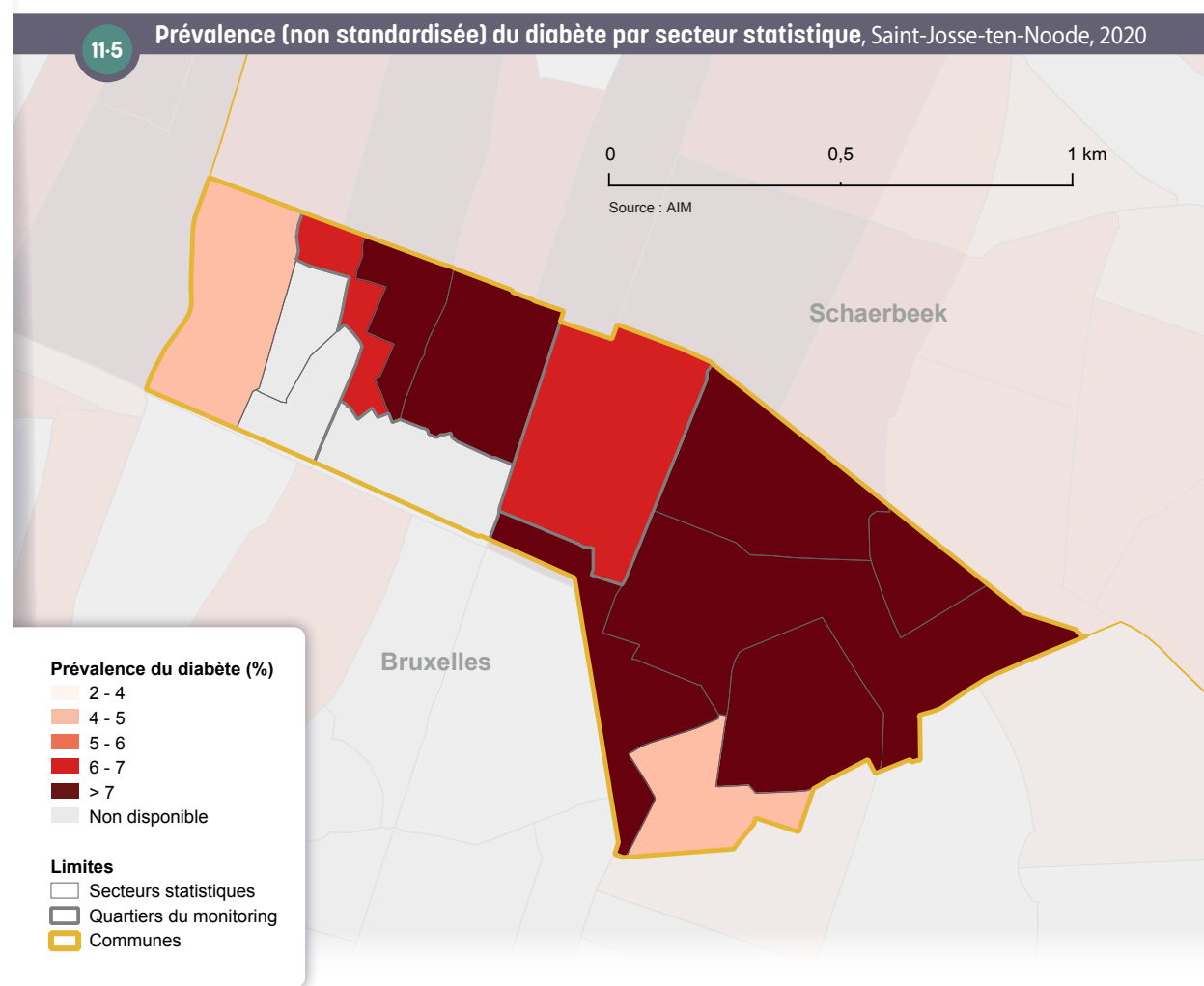
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Saint-Josse-ten-Noode, la prévalence du diabète (non standardisée) est élevée dans presque tous les quartiers, en lien avec la situation socioéconomique défavorable des habitants ¹¹⁻⁵. Les deux **secteurs statistiques** où la prévalence du diabète est légèrement plus faible (Manhattan et Charité) sont ceux où le revenu moyen par habitant est plus élevé (nettement pour Manhattan, secteur par ailleurs peu densément peuplé, et légèrement pour Charité).

Par ailleurs, 8,0 % des bénéficiaires à Saint-Josse-ten-Noode ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁶. Après **standardisation** pour l'âge, cette proportion est proche à Saint-Josse-ten-Noode (10,7 %) et dans la Région (11,2 %). Il convient de souligner que ce chiffre n'est pas déterminé uniquement par la prévalence des maladies chroniques, mais également par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁷. Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles) et qu'une part considérable d'habitants ne fassent pas valoir ce droit.



³⁶ Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be.

³⁷ L'obtention du statut «affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Chez les hommes, l'incidence standardisée du cancer de la prostate est légèrement inférieure et celle du cancer des poumons légèrement plus élevée pour la période 2016-2019 à Saint-Josse-ten-Noode par rapport à la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents en Région bruxelloise. À Saint-Josse-ten-Noode, on estime qu'ils touchent 16,0 hommes sur 100 000 et 11,4 femmes sur 100 000. Il s'agit des taux d'incidence les plus faibles de toutes les communes bruxelloises. Il se peut que ces types de cancers soient davantage sous-diagnostiqués dans la population vulnérable de cette commune³⁸.

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

	Taux d'incidence brut Saint-Josse-ten-Noode (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Saint- Josse-ten-Noode (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Poumons-bronches	65,6	129,0	106,6
Colorectal	47,9	99,1	86,5
Prostate	40,8	121,1	165,5
Femmes			
Sein	114,0	181,3	185,2
Colorectal	34,2	64,7	58,4
Poumons-bronches	30,4	45,7	50,5

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Saint-Josse-ten-Noode, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les ratios d'incidence standardisés (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

38 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À l'exception du mammotest, la participation aux différents dépistages du cancer à Saint-Josse-ten-Noode est parmi les plus faibles de toutes les communes bruxelloises. Le fait qu'une part plus élevée d'habitantes se fasse dépister dans le cadre du programme organisé de dépistage du cancer du sein n'est pas surprenant étant donné que le mammotest est entièrement gratuit. Cependant, malgré cette participation plus élevée au mammotest, le dépistage du cancer du sein est nettement moins important à Saint-Josse-ten-Noode (41 %) que dans la Région (51 %) ¹¹⁻⁷. La participation à l'ensemble des programmes de dépistage est aussi faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

C'est à Saint-Josse-ten-Noode que la proportion d'habitants qui se rendent chez le dentiste pour une consultation préventive est la plus faible (24 %, contre 27 % dans la Région). Ces chiffres sont faibles sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 41 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Saint-Josse-ten-Noode, ce qui représente à nouveau le chiffre le plus bas de toutes les communes bruxelloises. Les autres indicateurs de prévention (dépistage colorectal et du col de l'utérus) sont également inférieurs à ceux de la Région.

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Saint-Josse-ten-Noode	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	13,7 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	40,8 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	12,2 % (♂) - 14,5 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	40,9 %	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	23,8 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	40,9 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

39 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

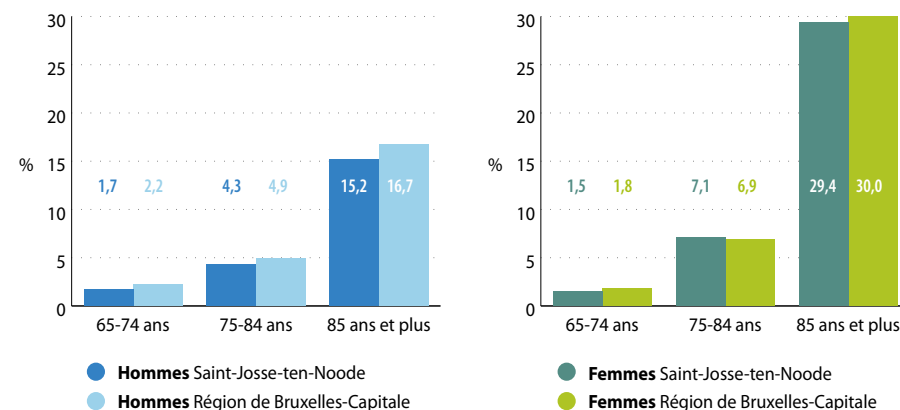
Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Saint-Josse-ten-Noode compte 1 maison de repos (MR) et maison de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 147 lits (dont 80 lits MRS⁴⁰ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 6,2 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devraient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %).

En 2018, 126 habitants de Saint-Josse-ten-Noode âgés de 65 ans et plus (90 femmes et 36 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 5,5 % de ce groupe d'âge⁴¹. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les habitantes de Saint-Josse-ten-Noode sont plus nombreuses à vivre dans une MR(S) (7,1 %) que les hommes (3,5 %). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour les femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. L'espérance de vie plus élevée des femmes signifie, d'une part, qu'il y a relativement plus de femmes que d'hommes dans les catégories d'âge les plus élevées, mais aussi que, statistiquement parlant, les hommes ont plus de chances de vivre encore avec leur partenaire féminine dans les dernières années de leur vie, tandis que les femmes ont plus de chances de survivre à leur partenaire masculin. Par conséquent, lorsque les besoins en soins liés à l'âge augmentent, les femmes sont, plus souvent que les hommes, dans l'impossibilité de compter sur l'aide de leur partenaire encore en vie et doivent donc s'installer dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Saint-Josse-ten-Noode en 2018. Nous observons ici que la sous-représentation relative des résidents des maisons de repos par rapport à la Région se retrouve pour les deux sexes dans tous les groupes d'âge, à l'exception des femmes âgées de 75 à 84 ans.

11-8 Pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus résidant dans une maison de repos, par groupe d'âge, 2018



Source : AIM

Le pourcentage d'habitants de Saint-Josse-ten-Noode résidant en MR(S) **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** est de 61 % en 2018. Il est de 58 % dans la population totale de Saint-Josse-ten-Noode âgée de 65 ans et plus. Il s'agit des pourcentages parmi les plus élevés des communes bruxelloises. À l'échelle régionale, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

40 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

41 Il s'agit de personnes domiciliées à Saint-Josse-ten-Noode et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Saint-Josse-ten-Noode. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger. Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice. Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français. Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre

moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité fœtale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

	Taux d'incidence standardisé (1) Saint-Josse-ten-Noode (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Saint-Josse-ten-Noode	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Saint-Josse-ten-Noode
Hommes						
Poumons-bronches	129,0	[83,4 ; 174,5]	106,6	[101,2 ; 111,9]	131,8	[89,3 ; 174,3]
Colorectal	99,1	[58,4 ; 139,7]	86,5	[81,6 ; 91,3]	122,2	[80,5 ; 178,4]
Prostate	121,1	[64,9 ; 177,3]	165,5	[158,7 ; 172,4]	58,5	[37,1 ; 87,7]
Femmes						
Sein	181,3	[133,8 ; 228,8]	185,2	[179,2 ; 191,2]	91,8	[68,5 ; 115,0]
Colorectal	64,7	[34,1 ; 95,3]	58,4	[55,0 ; 61,8]	101,2	[60,0 ; 159,9]
Poumons-bronches	45,7	[22,6 ; 68,8]	50,5	[47,2 ; 53,7]	102,2	[58,5 ; 165,6]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créé en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

EN SAVOIR PLUS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Saint-Josse-ten-Noode*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hooftman N. (2019), «Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Saint-Josse-ten-Noode

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels